



VILLE
DE COSSONAY

RAPPORT DE GESTION 2024

Réf : 11/2025



**Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,**

Conformément aux dispositions :

- de la Loi du 28 février 1956 (mise à jour le 1^{er} janvier 2007) sur les communes, article 93c,
- du Règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 1^{er} juillet 2007) sur la comptabilité des communes, article 34,
- du Règlement du Conseil communal de Cossonay, du 14 avril 2022, article 93,

la Municipalité a l'honneur de vous remettre le présent rapport sur sa gestion pendant l'année 2024.

Adopté dans sa séance du 5 mai 2025.



TABLE DES MATIÈRES

LE MOT DE LA SYNDIQUE	9
CONSEIL COMMUNAL	10
Membres du Conseil communal	11
Préavis municipaux	12
MUNICIPALITÉ	14
Membres de la Municipalité – Dicastères	15
Associations/organisations diverses	16
Groupes de travail	17
Commission municipale	18
Autres représentations	18
Programme de législation	19
1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE	21
1.1 Organigramme de la Commune de Cossonay	22
1.2 Ressources humaines	24
1.3 Nouveau règlement du personnel	24
1.4 Entreprise formatrice	24
1.5 Office communal de la population	24
1.6 Archives communales	26
1.7 Manifestations	27
1.8 Communications	27
> Coss'Info, liste des articles 2024	27
> Séance d'information publique	27
2. POLICE ET SÉCURITÉ	28
2.1 Police municipale et stationnement	28
2.2 Sécurité	29
2.3 Déprédations	29
2.4 Vidéosurveillance	29
3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME	30
3.1 PACom	30
4. PROMOTION ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE	32
4.1 Association régionale Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM)	32
4.2 Point d'Information touristique / Point I et Hôtel Le Funi	33
4.3 Guides du patrimoine	34
5. AFFAIRES SOCIALES	35
5.1 Action sociale	35
> ARASMAC	35
> CDRAS	37
> CPS	37
5.2 Politique du logement	38
5.3 Coopération au développement	39
5.4 Aînés	39

6.	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	40
6.1	Étang du Sépey	40
6.2	Îlot de sénescence	41
6.3	Création du marais des Lièvres	41
6.4	Coup de balai	42
6.5	Fonds pour le développement durable	42
6.6	Cité de l'énergie et Plan Climat	42
7.	TRAITEMENT DES DÉCHETS	43
7.1	Valorsa SA	43
7.2	Centre de tri des déchets	44
	➤ Écopoint de la Vy Neuve	44
	➤ Taxe forfaitaire	44
	➤ Déchets – Statistiques (Borgeaud Transports)	45
	➤ Écorecyclage SA	45
8.	TRANSPORTS ET MOBILITÉ	46
8.1	Transports publics	46
8.2	Arrêts de bus	47
8.3	Mobility	48
8.4	Cartes journalières CFF	48
8.5	Mobilité douce	48
9.	PARCS, JARDINS, DOMAINES, AGRICULTURE ET FORÊTS	49
9.1	Fleurissement	49
9.2	Jardins communaux	49
9.3	Inventaire des arbres remarquables	49
9.4	Protection des arbres	50
9.5	Domaines et agriculture	50
9.6	Forêts	51
	➤ Forêts communales	51
	➤ Groupement forestier	53
9.7	Chiens	53
10.	ROUTES, CHEMINS ET VOIRIE	54
10.1	Réfection des routes et chemins	54
11.	SERVICE DE L'EAU ET DE L'ÉPURATION	55
11.1	Eau potable	55
	➤ Association intercommunale de Vy de Mauraz	56
	➤ Liste des ruptures de conduite 2024	57
11.2	Eaux claires et eaux usées	57
11.3	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Cossonay-Penthalaz-Penthaz-Daillens-Bettens-Sullens-Bournens (AIEE)	58
12.	SERVICES INDUSTRIELS	59
12.1	Électricité / Consommation / Coûts	59
13.	ÉCOLES	60
13.1	ASiCoPe – Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthalaz	60
13.2	ASiCoVV – Association scolaire intercommunale Cossonay Veyron-Venoge	62

14.	PETITE ENFANCE ET JEUNESSE	64
14.1	AJERCO	64
14.2	Structure d'accueil parascolaire communale la Goûtine	65
14.3	Autres structures	66
	➤ L'Atelier Magique	
	➤ La Maison Bleue	
14.4	La PAMtine	66
14.5	Centre aéré	67
14.6	Ludothèque	67
14.7	Le CLAC	68
14.8	Travail social de proximité	68
15.	INTÉGRATION ET CULTES	69
15.1	Cours de français	69
15.2	Cultes	69
15.3	Action Parrainage Venoge	70
16.	AFFAIRES CULTURELLES	71
16.1	Théâtre du Pré-aux-Moines	71
16.2	La SA du Casino de Cossonay – Cinéma	72
16.3	Bibliothèque communale	72
17.	SANTÉ PUBLIQUE	74
17.1	Violence : stop au silence	74
18.	BÂTIMENTS COMMUNAUX	76
18.1	Travaux effectués	76
18.2	Inventaire	77
19.	POLICE DES CONSTRUCTIONS	79
19.1	Dossiers traités en 2024	79
19.2	Pose de capteurs solaires	80
19.3	Dossiers des autres communes	81
19.4	Commission consultative en matière d'architecture et d'urbanisme	81
20.	INFORMATIQUE	82
20.1	Infrastructure	82
20.2	Logiciels	82
21.	DÉFENSE INCENDIE ET PROTECTION CIVILE	83
21.1	Service de défense incendie et de secours (SDIS) Région Venoge	83
21.2	Organisation régionale de protection civile (ORPC)	86
22.	SPORTS	87
22.1	Activités sportives	87
22.2	Clubs sportifs	87
22.3	BoxUp	88
22.4	Association intercommunale du camping de la Venoge (AIPCV)	88
22.5	Association de la piscine intercommunale des Chavannes (ASPIC)	89
23.	LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS	90
24.	CONCLUSIONS	93

LE MOT DE LA SYNDIQUE

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil communal, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité a le plaisir de vous présenter les éléments saillants de l'année écoulée. Après une année de transition marquée par l'arrivée de deux nouveaux membres au sein de la Municipalité et des changements au niveau des services du greffe et de la bourse, l'année s'est placée sous le signe de la stabilisation et de la construction. De nombreux projets ont ainsi pu se mettre en place, afin de développer les prestations pour la population.

Le nombre d'habitants a continué de croître, mais à un rythme moins soutenu que les deux dernières années. L'objectif de la Municipalité est d'accueillir au mieux les nouveaux arrivants, mais aussi de donner les moyens pour une intégration réussie dans la Commune. Cossonay a bien grandi, mais garde un esprit de grand village, avec de nombreux services et commerces, mais également un terreau associatif toujours aussi fertile. L'objectif est de conserver un lieu où l'on vit pleinement.

Les relations au sein de la Municipalité, ainsi qu'avec le Conseil communal, ont été riches, toujours courtoises et placées sous le signe de la collaboration. Ce sont les garants d'une politique qui construit et cherche les meilleures solutions concertées, dans un monde où l'on voit plutôt des scissions et des blocages. Ceci ne peut que nous réjouir. Ce climat serein, mais également proactif, représente une grande plus-value pour la Commune.

La législature avance et nous entamons désormais la dernière année pleine de celle-ci. Le temps est venu de déployer et de réaliser les nombreux projets étudiés durant l'année qui s'achève. Les défis restent nombreux, mais nous sommes confiants dans la capacité de Cossonay à les relever.

La Municipalité vous souhaite beaucoup de plaisir à découvrir cette vue rétrospective.

**Valérie Induni,
Syndique**

CONSEIL COMMUNAL

Au 31 décembre 2024, la composition du Conseil communal, ainsi que celle de ses commissions et délégations, étaient les suivantes :

Président

Loris Stehlé

Premier vice-président

Steve Corminboeuf

Deuxième vice-président

Patrick Baudin

Scrutateurs

Yssam Ben Khelifa
Yann Rime

Scrutateurs-suppléants

Marianne Vulliamy
Jonathan Sidler

Huissiers

Pierre Mermoud
Nadia Macaione
(huissière-suppléante)

Secrétaire

Delphine Cicchi

Commission de gestion

Jean-Pierre Bernhard
Pascal Meister
Marianne Vulliamy
Sophie Ruchat
Audrey Antonietti

Commission des finances

Steve Corminboeuf
Cyril Mumenthaler
Sophie Mizar
Pascal Duvoisin
Jacques Küng

Délégués à l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de Cossonay, Penthalaz, Penthaz, Dailens, Bettens, Bournens, Sullens (AIEE)

Elisabeth Clément
Loris Stehlé
Joey Dias
Roland Giroud
Nicolas Schlaeppi
David Cornamusaz
Yann Rime
Stephan Marzinotto

Délégués au Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthalaz (ASiCoPe)

Chantal Arn
Sophie Ruchat (suppléante)

Déléguées au Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale de Cossonay Veyron-Venoge (ASiCoVV)

Sophie Ruchat
Anita Reichen (suppléante)

Délégués au Conseil intercommunal de l'Association de la piscine intercommunale des Chavannes (ASPIC)

Géraldine Schärer
Yssam Ben Khelifa (suppléant)

Délégués à la Commission intercommunale de contrôle de la gestion du Conseil exécutif de l'Entente intercommunale Cossonay-Dizy pour l'exploitation de la nappe phréatique du bois du Sépey

Roland Giroud
Alexis Carrel

Délégués du Conseil communal à l'Association intercommunale de Vy de Mauraz

Alexis Carrel
Roland Giroud (suppléant)

Commission communale de recours en matière d'impôts communaux

Ricardo Magalhaes Da Silva
Eddy Morel
Patrick Oppliger
Elisabeth Clément (suppléante)

Commission d'urbanisme

Sandrine Bachofner
Clotilde Giordano Anex
Philippe Viquerat
Joey Dias
Gaël Girardet

Commission consultative pour l'Énergie

David Cornamusaz
Thomas Sigris
Loris Stehlé

Délégués du Conseil communal à la Commission extraparlamentaire chargée d'élaborer et de mettre en œuvre un Agenda 21 communal

Thomas Sigris
Audrey Antonietti
Philippe Viquerat

Délégués du Conseil communal au réseau enfance Cossonay et région (AJERCO)

Anne Petermann
Cédric Debétaz (suppléant)

Commission chargée du Plan d'affectation communal (PACom)

Jonathan Sidler
Joey Dias
Sophie Ruchat
Anne Petermann
Eddy Morel

MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

Par parti, présentés dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages obtenus (état au 31.12.2024).

LISTE N° 1 – Parti socialiste (PS) – Les Verts – Indépendants de gauche

- | | | |
|----------------------|--------------------------------|--------------------------|
| 1. Girardet Gaël | 7. Clément Elisabeth | 13. Debétaz Cédric |
| 2. Sidler Jonathan | 8. Huot Jean-Claude | 14. Vogel Christine |
| 3. Petermann Anne | 9. Stehlé Loris | 15. Arn Chantal |
| 4. Rosset Christian | 10. Duvoisin Pascal | 16. Küng Jacques |
| 5. Antonietti Audrey | 11. Magalhaes da Silva Ricardo | 17. Germanier Emmanuelle |
| 6. Belaïd Pia | 12. Martin Diego | |

LISTE N° 2 – PLR Libéraux-Radicaux

- | | | |
|--------------------|------------------------|------------------|
| 1. Dias Joey | 3. Bosco Ehrbar Renata | 5. Giroud Roland |
| 2. Meister Pascale | 4. Brot Laurence | 6. Reichen Anita |

LISTE N° 3 – Entente de Cossonay

- | | | |
|-------------------------|------------------------|----------------------------|
| 1. Pidoux Sébastien | 11. Sigris Thomas | 21. Leiser Marie-Claire |
| 2. Roseng Romain | 12. Rime Yann | 22. Corminboeuf Steve |
| 3. Schärer Géraldine | 13. Leiser Sabine | 23. Giordano Anex Clotilde |
| 4. Morel Eddy | 14. Cornamusaz David | 24. Baudin Patrick |
| 5. Carrel Alexis | 15. Vulliamy Marianne | 25. Mumenthaler Cyril |
| 6. Cretegnay Jacky | 16. Rossier André | 26. Ben Khelifa Yssam |
| 7. Oppliger Patrick | 17. Menoud Hélène | 27. Kongsunton Sylvie |
| 8. Bernhard Jean-Pierre | 18. Marzinotto Stephan | 28. Mizar Sophie |
| 9. Schlaeppi Nicolas | 19. Bachofner Sandrine | 29. Guido Maria Lena |
| 10. Blanc Philippe | 20. Ruchat Sophie | 30. Viquerat Philippe |

LISTE N° 4 – Indépendants

- | | |
|-------------------|-------------------|
| 1. Hovsepian Éric | 2. Arnold Laurent |
|-------------------|-------------------|

Durant l'année 2024, le Conseil communal a siégé à six reprises: deux fois au Théâtre du Pré-aux-Moines et quatre fois dans la salle du Conseil, située en haut de la Maison de Ville. Le système de vote Sunvote a permis de comptabiliser les présences ainsi que les différents votes à satisfaction. Il permet de travailler de manière plus rapide et plus sûre. Le bureau du Conseil a participé au dépouillement des votations, à quatre reprises durant l'année, souvent accompagné de membres du Conseil et d'un huissier.

PRÉAVIS MUNICIPAUX

20 préavis ont été présentés au Conseil communal durant l'année.

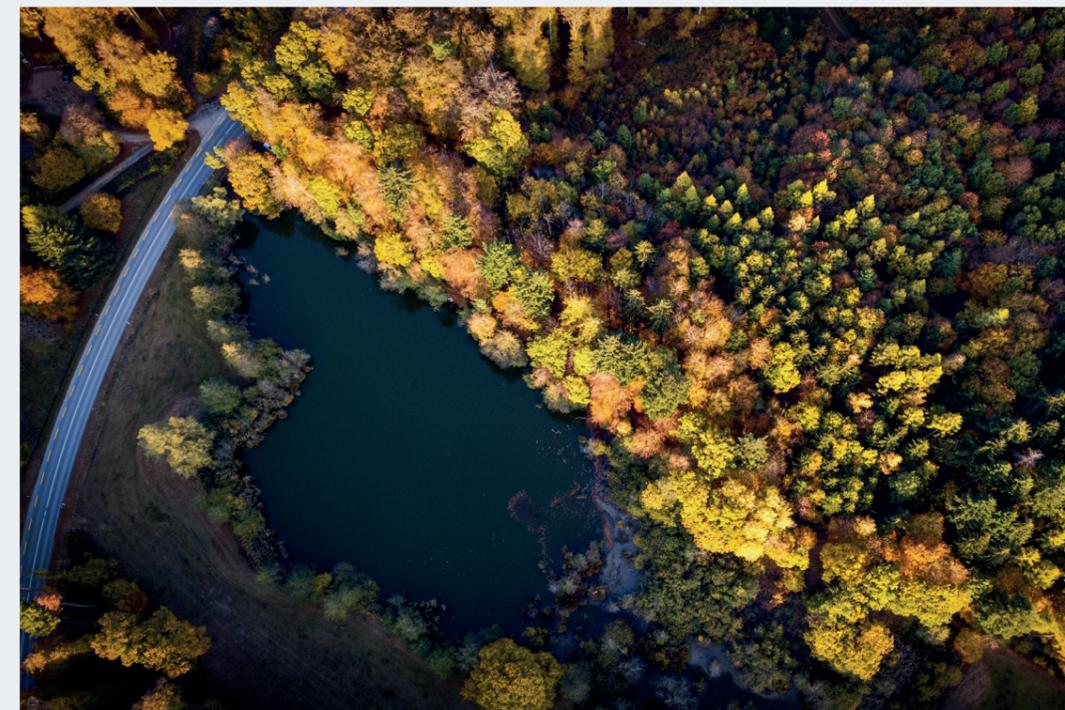
01/2024	Préavis municipal concernant la mise en séparatif à la route de Morges
02/2024	Préavis municipal concernant un crédit cadre pour des chemins piétonniers
03/2024	Préavis municipal concernant la réfection des cuisines des restaurants du Pré-aux-Moines et du réfectoire scolaire
04/2024	Réponse à la motion Ben Khelifa, Bernhard, Corminboeuf « Pour plus de propreté et de civisme »
05/2024	Préavis municipal relatif à la réfection de la chaussée et à l'adaptation des réseaux souterrains au chemin de Jolimont
06/2024	Préavis municipal relatif aux comptes communaux 2023
07/2024	Préavis municipal relatif à la gestion de la Municipalité durant l'année 2023
08/2024	Préavis municipal relatif au règlement sur le personnel de l'administration communale
09/2024	Préavis municipal concernant les crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2024
10/2024	Préavis municipal relatif à la création d'un Vortex et au réaménagement du ruisseau des Rochettes
11/2024	Préavis municipal concernant le remplacement des logiciels informatiques de gestion communale
12/2024	Préavis municipal concernant l'arrêté d'imposition communal pour l'année 2025
13/2024	Préavis municipal concernant la création d'un parking complémentaire à la piscine des Chavannes
14/2024	Préavis municipal relatif au budget 2025
15/2024	Préavis municipal concernant la création des statuts de l'association intercommunale ORPC intégrant un plafond d'endettement
16/2024	Préavis municipal concernant le règlement relatif à la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires
17/2024	Préavis municipal relatif au règlement du personnel de la Commune de Cossonay
18/2024	Préavis municipal relatif à l'aménagement de la Place Dame Jeanne
19/2024	Préavis municipal relatif au nouveau règlement des sépultures et du cimetière de Cossonay
20/2024	Préavis municipal relatif à l'échange de bien-fonds pour la création de deux cheminements piétonniers

Par ailleurs, les membres du Conseil communal ont déposé plusieurs objets :

29.04.2024	Postulat pour un état des lieux du parc immobilier communal et panification énergétique, déposé par Steve Corminboeuf, Pascal Duvoisin et Jonathan Sidler
29.04.2024	Postulat pour la mise en œuvre de la fête des voisins à Cossonay, déposé par Stephan Hurzeler
02.09.2024	Interpellation « extension de la décharge de Grand-Verney », déposée par Jean-Claude Huot
02.09.2024	Simple question « extension de la décharge de type B de Grand-Verney », déposée par Sophie Ruchat
02.09.2024	Interpellation « Cossonay ville éponge », déposée par Christine Vogel et Pascal Duvoisin
02.09.2024	Motion pour l'instauration d'un budget participatif dans la Commune de Cossonay, déposée par Sylvie Kongsunton, Sophie Ruchat, Christine Vogel, Pascal Duvoisin et Thomas Sigrist

La Municipalité a répondu aux objets suivants :

- réponse à l'interpellation Huot « extension de la décharge de Grand-Verney »
- réponse à la simple question Ruchat « extension de la décharge de type B de Grand-Verney »
- réponse à la motion Ben Khelifa, Bernhard, Corminboeuf, Sigrist « pour plus de propreté et de civisme » (voir préavis 4/2024)
- réponse au postulat Petermann « Vivons bien, levons le pied ! », pour la création d'une zone 20 km/h rue des Laurelles – rue Neuve



Vue aérienne des bois de Cossonay.

MUNICIPALITÉ

La Municipalité a tenu quarante-six séances régulières, les lundis après-midi, ainsi que deux séances extraordinaires convoquées pour traiter des sujets particuliers, dont l'étude du budget 2025 et des comptes 2023. Dès 2023, la Municipalité a décidé de tenir une séance sur deux, durant les vacances scolaires d'été, et de ne pas tenir de séance durant les fêtes de fin d'année, ce qui explique ce nombre. Les vacances des membres, en dehors de ces périodes, sont organisées de manière à ce qu'il y ait toujours au moins trois membres présents.

Il n'y a eu aucun changement au sein de la Municipalité, tant au niveau des personnes que des dicastères.

Le nouveau système de rémunération sous la forme d'un forfait, entré en vigueur le 1^{er} janvier, a été particulièrement apprécié des membres de la Municipalité. Ne plus avoir besoin de reporter, chaque jour, les heures effectuées et pouvoir abandonner les contrôles mensuels des vacations – travaux fastidieux s'il en est – a permis de dégager du temps mieux utilisé.

La Municipalité a par ailleurs décidé de transmettre deux fois par année ses frais de transport et frais divers, à la bourse communale. Seules les heures consacrées aux associations intercommunales, aux commissions administratives, aux fondations, etc., sont relevées et annoncées à ces entités, afin qu'elles soient rémunérées et versées à la bourse communale. L'ensemble des membres de la Municipalité a constaté que le fait de disposer d'une rémunération fixe a plutôt tendance à augmenter l'implication et les heures de travail effectuées.

De gauche à droite :
Claude Moinat, Florence Texier-Claessens,
Valérie Induni, Jean-Claude Challet,
Joachim Creteigny.



En séance de Municipalité, de gauche à droite : Claude Moinat, Joachim Creteigny, Barbara Barraz – Secrétaire municipale, Jean-Claude Challet, Florence Texier-Claessens, Valérie Induni.

MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ – DICASTÈRES

VALÉRIE INDUNI Syndique

Administration générale et Ressources humaines
Finances
Communication
Stationnement et police du commerce
Locations de salles et baux à loyer
Toches communales

FLORENCE TEXIER-CLAESENS Vice-présidente

Enfance et jeunesse
Écoles
Cohésion sociale
Logement
Intégration et Cultes
Santé publique
Culture, sport et sociétés locales
Tourisme

CLAUDE MOINAT Municipal

Urbanisme et aménagement du territoire
Police des constructions
Service technique
Services industriels et Travaux publics

JEAN-CLAUDE CHALLET Municipal

Police et sécurité
Défense incendie et protection civile
Traitement des déchets
Entretien des routes et canalisations
Parcs et jardins
Domaines, agriculture et forêts
Protection de l'environnement et durabilité

JOACHIM CRETEGNY Municipal

Entretien des bâtiments communaux
Conciergerie
Informatique
Santé et sécurité au travail
Transports et mobilité
Promotion économique

ASSOCIATIONS / ORGANISATIONS DIVERSES

AIEE

Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées **Claude Moinat**, membre du CoDir, président
Jean-Claude Challet, membre du Conseil intercommunal
Joachim Cretegny, suppléant

AIPCV

Association intercommunale de la piscine et du camping de la Venoge Pas de membre au COPIL
Florence Texier-Claessens, membre du Conseil intercommunal
Jean-Claude Challet, membre du Conseil intercommunal (suppléant)

AJERCO

Accueil de jour des enfants de la Région de Cossonay **Florence Texier-Claessens**, membre du CoDir
Joachim Cretegny, membre du Conseil intercommunal
Valérie Induni, membre du Conseil intercommunal (suppléante)

ARASMAC

Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay **Valérie Induni**, membre du CoDir, présidente
Florence Texier-Claessens, membre du Conseil intercommunal
Joachim Cretegny, membre du Conseil intercommunal (suppléant)

ARCAM

Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges **Claude Moinat**, membre CoDir Secteur 4

ASICoPe

Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthalaz **Florence Texier-Claessens**, membre du CoDir
Joachim Cretegny, membre du Conseil intercommunal
Jean-Claude Challet, membre du Conseil intercommunal (suppléant)

ASICoVV

Association scolaire intercommunale Cossonay-Veyron-Venoge **Florence Texier-Claessens**, membre du CoDir
Joachim Cretegny, membre du Conseil intercommunal
Jean-Claude Challet, membre du Conseil intercommunal
Valérie Induni, membre du Conseil intercommunal (suppléante)

ASPIC

Association de la piscine intercommunale des Chavannes **Jean-Claude Challet**, membre du CoDir
Claude Moinat, membre du Conseil intercommunal
Joachim Cretegny, membre du Conseil intercommunal

ASPMAD

Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile **Florence Texier-Claessens**, déléguée à l'AG

Cinéma Casino

Florence Texier-Claessens, présidente du Conseil d'administration
Joachim Cretegny, délégué à l'AG

EHN

Établissements Hospitaliers du Nord Vaudois **Florence Texier-Claessens**, déléguée à l'AG

Groupement Forestier

Jean-Claude Challet, membre du CoDir

Paroisse catholique Comité de gestion

Florence Texier-Claessens, déléguée

Entente intercommunale Dizy-Cossonay

Claude Moinat, membre
Jean-Claude Challet, membre à l'AG

Ludothèque intercommunale de la Venoge**Commission de gestion**

Florence Texier-Claessens, représentante

Transports MBC SA**Morges-Bière-Cossonay**

Valérie Induni, membre du Conseil d'administration, déléguée de Commune
Joachim Cretegny, délégué à l'AG

ORPC**Protection civile district de Morges**

Jean-Claude Challet, membre du Conseil intercommunal
Joachim Cretegny, suppléant

RSNB**Réseau Santé Nord Broye**

Florence Texier-Claessens, déléguée à l'AG, représentante de la région

SDIS**Service de défense incendie et de secours**

Jean-Claude Challet, membre du CoDir
Florence Texier-Claessens, membre du Conseil intercommunal
Joachim Cretegny, suppléant

TCS**Touring Club Suisse**

Florence Texier-Claessens, membre du comité cantonal

SAPJV**Société des Auto-Transports du Pied du Jura Vaudois**

Claude Moinat, membre du Conseil d'administration (hors mandat municipal)
Joachim Cretegny, présence aux assemblées

UCV**Union des Communes Vaudoises**

Valérie Induni, membre du Conseil des 50

GROUPES DE TRAVAIL

Groupes de travail régional**Mobilité et Transports**

Joachim Cretegny, membre

Transports du secteur Nord (TL)

Joachim Cretegny, membre

Groupe transports de l'ARCAM – Groupe Cossonay-Penthalaz Gare Bassin versant (avec la Préfecture)

Valérie Induni, membre
Joachim Cretegny, membre

Groupes de travail interne**Parkings communaux**

Claude Moinat, membre
 Joachim Cretegny, membre
 Jean-Claude Challet, membre

Locaux et bâtiments communaux

Valérie Induni, membre
 Claude Moinat, membre
 Joachim Cretegny, membre

COMMISSION MUNICIPALE**Commission de police**

Valérie Induni, membre
 Jean-Claude Challet, membre
 Florence Texier-Claessens, membre
 Claude Moinat, membre suppléant
 Joachim Cretegny, membre suppléant

AUTRES REPRÉSENTATIONS**Fondation École de musique de Cossonay (EMCC)**

Valérie Induni,
 membre du Conseil de Fondation

Morges Région Tourisme

Florence Texier-Claessens,
 participation aux AG
 Camille Destraz (invitée),
 par délégation

Fondation Equitim, logements à loyers modérés, route de Morges

Florence Texier-Claessens,
 membre du Conseil de Fondation

Coopérative PrimaVesta, logements protégés, chemin du Passoir

Valérie Induni,
 membre du Conseil de la coopérative

Valorsa SA

Bernard Ebener,
 membre du Conseil d'administration
 jusqu'en 2026 / Siège pour le district
 Jean-Claude Challet,
 participation aux AG

Comité Coss'Info

Valérie Induni,
 présidente du Comité
 Barbara Barraza
 Jean-Claude Huot
 Alexis Carrel
 Stéphane Raynaud
 Tristan Bornoz

Conseil des régions d'action sociale

Valérie Induni,
 membre

Conseil de politique sociale

Valérie Induni,
 membre

PROGRAMME DE LÉGISLATURE

À l'instar de l'État de Vaud et d'autres communes vaudoises, la Municipalité a élaboré, pour la législature 2021-2026, un programme qui définit les lignes directrices de sa politique pour cinq ans. Dans le cadre de ce programme de législature, les actions suivantes ont été réalisées en 2024 :

1. Vers un développement urbain de qualité

- Préavis pour un arrêt de bus à Champ-Vionnet, étude avant dépôt du préavis;
- Développement des transports publics. Lobbying concernant la desserte à Allens, permettant la modification du trajet de la ligne 750. Développement des lignes MBC et nouveau nœud de correspondance à la gare routière de Cossonay-Centre;
- Dépôt d'un préavis pour la Place Dame Jeanne;
- Étude d'un cheminement sur le PPA des Chavannes, depuis la place de pique-nique jusqu'au parking;
- Plantation de six cent chênes avec les écoles de Cossonay, à la Forêt du Sépey;
- Revitalisation du marais des Lièvres avec la DGE-BIODIV;
- Démarches pour travailler sur l'assainissement du bruit routier;
- Mise en place de limitations de vitesse à 30 km/h sur la Grand-Rue, la rue des Étangs et la rue des Chavannes;
- Mise à l'enquête complémentaire du PACom et liens réguliers avec la DGTL;
- Insertion dans le budget 2025 de nombreux crédits d'études, en lien avec la thématique.

2. En route pour la transition énergétique

- Nouvelle certification du label « Cité de l'Énergie »;
- Achèvement du Plan Climat;
- Réalisation de certificats énergétiques sur les bâtiments communaux;
- Préavis pour la construction du Vortex et du nouveau ruisseau des Rochettes;
- Renaturation du marais des Lièvres.

3. Faire rayonner Cossonay comme centre régional

- Revitalisation du marché du vendredi: changement de lieu, gratuité des stands, pose de tables et de bancs, recherche de nouveaux marchands;
- Établissement d'un nouveau règlement sur les horaires des magasins;

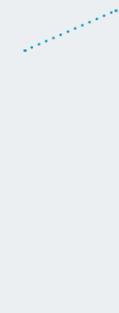
- Recherche d'une nouvelle direction pour le Théâtre du Pré-aux-Moines, dans la continuité de l'exploitation actuelle;
- Recherche d'un nouvel exploitant pour l'Hôtel Le Funi et démarches pour la reprise du projet de Point I.

4. Ensemble à Cossonay

- Pose d'éléments temporaires pour la pratique du skate, au Pré-aux-Moines;
- Collaboration avec Pro Senectute: mise en place du projet « Actions Communautaires »;
- Mise en place d'un repas annuel des aînés;
- Modification de l'accueil des élèves à la Goûtine, avec la mise en place d'un accueil dès la 3P;
- Collaboration avec les Jardins de la Plaine, pour la construction d'un EMS sur le PPA des Chavannes.

5. Une administration communale tournée vers le futur

- Étude de mise en place d'une gestion électronique des données (GED);
- Développement du guichet virtuel;
- Nouveau règlement du personnel communal et nouvelle échelle salariale. Mise en place de fiches de fonction;
- Préparation pour la mise en place du module comptable MCH2;
- Permanence publique organisée par les autorités cantonales, relative à la mise à l'enquête du plan d'affectation cantonal (PAC) Grand-Verney;
- Publication dans chaque Coss'Info sur un sujet d'actualité;
- Publication sur le site internet de la Commune des procès-verbaux du Conseil communal adoptés, ainsi que des communications de la Municipalité adressées au Conseil communal. Séparation des rubriques: interpellations, motions et postulats (dépôts des membres du Conseil communal); préavis municipaux et rapports (réponses de la Municipalité).



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 ORGANIGRAMME DE LA COMMUNE DE COSSONAY

➔ [Voir tableau page suivante.](#)

1.2 RESSOURCES HUMAINES

Les mutations au sein de l'administration communale ont été les suivantes :

Départs :

- Jorge Chaves, concierge, parti le 30.04.2024
- Luc Lodari, chef du service de la voirie, parti le 30.09.2024, pour sa retraite
- Manuel Figueiredo, collaborateur au service de la voirie, parti le 31.12.2024, pour sa retraite
- Corinne Gachoud, secrétaire municipale adjointe, partie le 30.11.2024

Arrivées :

- Barbara Barraç, secrétaire municipale, dès le 01.01.2024
- Corinne Gachoud, secrétaire municipale adjointe, dès le 01.02.24
- Simon Menoud, collaborateur au service de la voirie, dès le 01.03.2024
- Sandra Manini, auxiliaire au théâtre, dès le 01.05.24
- Saveta Milkovski, concierge au service des bâtiments, dès le 13.05.24
- Pierre Venezia, auxiliaire au théâtre, dès le 15.08.24
- Thomas Von Kaenel, collaborateur au service de la voirie, dès le 05.08.24
- Cristina Fernandez, concierge au service des bâtiments, dès le 01.08.24
- Émilie Gabriel, apprentie au greffe communal, dès le 12.08.24
- Dominique Bataillard, responsable du service travaux et voirie, dès le 01.09.24
- Florian Maillefer, collaborateur au service de la voirie, dès le 01.10.24
- Raquel Sobrino, auxiliaire à la Goûtine et à la PAMtine, dès le 18.11.24

Par ailleurs, la Municipalité a pu fêter un jubilaire :

- Christophe Leuenberger, chef du service technique, pour ses 20 années de service

La Municipalité tient à remercier **Luc Lodari**, chef du service de la voirie, qui a pris une retraite bien méritée, ainsi que **Manuel Figueiredo**, collaborateur au service de la voirie, également parti en retraite anticipée.

Organigramme dès le 1^{er} janvier 2025



ETP Commune de Cossonay (mensualisés)

Service	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Secrétariat municipal	3.20	3.20	3.20	4.10	3.40	3.30
Ressources humaines	0	0	0	0.5	0.70	0.80
Office de la population	1.00	1.00	1.00	1.00	1.10	1.10
Gardes municipales	0.90	0.90	0.55	1.15	1.50	1.50
Archiviste	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30
Bourse communale	1.90	1.90	1.90	1.90	2.00	2.30
Service technique	3.00	3.50	3.50	3.50	4.10	4.10
Secteur travaux et voirie	6.00	6.00	6.00	6.00	6.00	7.00
Secteur des bâtiments	4.00	4.00	5.00	5.00	5.00	5.70
Service culture et tourisme	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	1.40
CLAC	1.00	1.00	0.70	1.10	1.30	1.30
Bibliothèque	0.47	0.47	0.55	0.55	0.55	0.80
PAMtine et Goûtine	0	0	0.60	0.60	0.65	1.20
Apprentis de commerce	2.00	2.00	2.00	2.00	2.00	2.00
Apprentis AGEX	2.00	3.00	3.00	2.00	3.00	2.00
TOTAL	26.57	28.07	29.10	30.50	33.80	34.80

Nombre d'auxiliaires par service / secteur

Service / secteur	Nombre
Bâtiments	11
Travaux et voirie	6
CLAC	2
Cours de français	1
PAMtine et Goûtine	2
Patrouilleurs	21
TOTAL	43

1.3 NOUVEAU RÈGLEMENT DU PERSONNEL

Durant l'année 2024, un travail important a été réalisé autour d'un nouveau règlement du personnel et d'une nouvelle échelle salariale, et ceci en collaboration avec la société Habilis Conseil SA, accompagnante tout au long de la réalisation.

Tout d'abord, un travail de clarification au niveau de la mise en forme du règlement a été mené. Ensuite, il a fallu identifier les points nécessitant d'être revus, en tenant compte des nouvelles pratiques de la Commune, ceci toujours en concertation avec la commission du personnel, récemment remise en activité.

Une fois tous les éléments révisés, le règlement a été validé par le Conseil communal, ainsi que par l'État de Vaud, puis mis en œuvre en janvier 2025.

Concernant l'échelle salariale, le cadre des travaux à réaliser a premièrement été validé, puis une nouvelle classification des fonctions a été élaborée, basée sur des critères univoques :

- une seule classe par fonction (au lieu de 2 à 9) ;
- une progression non linéaire du salaire au cours de la carrière ;
- la possibilité de récompenser les collaborateurs performants ;
- des principes clairs de détermination des salaires à l'embauche.

Ces principes ont également été approuvés par la commission du personnel, le Conseil communal et l'État de Vaud.

1.4 ENTREPRISE FORMATRICE

La Commune de Cossonay est une entreprise formatrice, un rôle qui lui est cher. En sus du secrétariat municipal et de la bourse communale, les apprentis employés de commerce sont désormais également accueillis au service des ressources humaines et à l'office de la population, afin d'enrichir leur parcours de formation au sein de l'administration. Les apprentis agents d'exploitation sont quant à eux accueillis par le service des bâtiments, ainsi que par celui des travaux et de la voirie, en tournus.

Luca Michaud

Apprentissage d'agent d'exploitation
Orientation Travaux et voirie
2^e année (débuté en août 2022)

Filimon Zaïd

Apprentissage d'agent d'exploitation
Orientation Travaux et voirie
3^e année (débuté en août 2023)

Hélder Machado

Apprentissage d'employé de commerce
Voie base
3^e année (débuté en août 2022)

Émilie Gabriel

Apprentissage d'employée de commerce
ORFO 23
1^{re} année (débuté en août 2024)

1.5 OFFICE COMMUNAL DE LA POPULATION

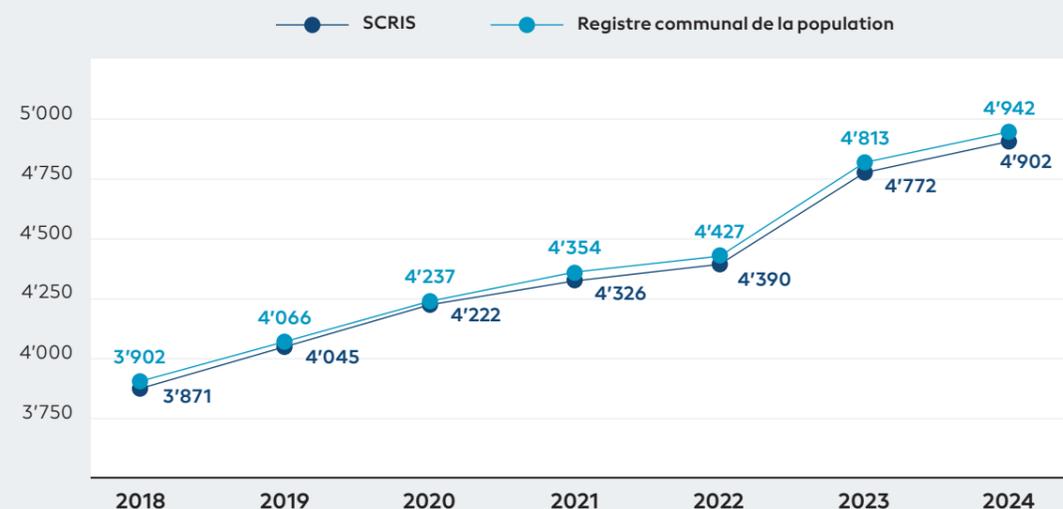
Le Contrôle des habitants et le Bureau des étrangers est géré par Nathalie Martin, préposée à 100%, secondée par Dominique Mariller-Baumgartner à un taux d'activité de 10%.

L'Office de la population se charge en outre de réaliser les cartes d'identité pour les habitants de Dizy et s'en est également chargé pour les habitants de Mont-la-Ville, jusqu'à fin août 2024,

puis il continuera encore par la suite deux semaines par année, durant les vacances d'été. Par ailleurs, la collaboration avec la Commune de Senarclens pour la gestion complète de son office de la population s'est terminée à fin février 2024. En effet, la Commune de Senarclens a résilié la convention y relative, afin de gérer elle-même les tâches de son office.

La population résidente au 31 décembre 2024 était de 4'942 habitants, soit une augmentation de 129 personnes par rapport à l'année précédente. Ce chiffre, communiqué par la préposée, inclut toutes les personnes de nationalité étrangère, quel que soit leur permis d'établissement.

Population au 31 décembre 2024



La différence entre les chiffres de l'Office de la population et du SCRIS (Service cantonal de recherche et d'information statistique) provient du fait que ce dernier ne prend pas en compte certaines catégories de permis étrangers.

Statistiques – Office de la population

Objet	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2024
Nombre d'habitants	4'427	4'813	4'942
Suisses	3'320	3'593	3'636
Étrangers	1'107	1'220	1'306
% Étrangers	25%	25.34%	26.42%
Arrivées	403	714	556
Départs	360	364	442
Changements d'adresses dans Cossonay	162	182	193
Naissances	50	53	40
Décès	20	17	25
Cartes d'identité (y compris Mont-la-Ville et Dizy)	267	184	149
Naturalisations	13	27	15
Obtentions de permis (établissement et séjour)	271	380	169
Renouvellement de permis	231	305	271
Frontaliers	89 pour 34 entreprises	93 pour 30 entreprises	112 pour 30 entreprises
Commandements de payer	301	351	453

Nouvelles constructions

- Chemin du Stand 6, 8 et 10 : 64 appartements
- Route de Morges 31a, b et c : 3 appartements
- Rue du Four 12a et b : 4 appartements

1.6 ARCHIVES COMMUNALES

La loi sur l'archivage (LArch) et son règlement d'application (RLArch) s'appliquent à l'ensemble des administrations publiques du canton de Vaud. Durant cette année, la Municipalité a poursuivi sa collaboration avec la société Pro Archives SA, pour tous les travaux relatifs à la gestion des archives courantes et intermédiaires.

L'archiviste communal se concentre quant à lui, sur le tri de dossiers plus anciens et sur la conservation des archives historiques. À ce propos, les sceaux médiévaux cités dans le rapport 2023 sont désormais documentés et correctement conditionnés. Les connaissances d'une spécialiste en sigillographie du Musée Cantonal d'Archéologie et d'Histoire (MCAH) et la collaboration du conservateur-restaurateur dudit musée ont été déterminantes pour parvenir à ce résultat.

Au 31 décembre, l'inventaire des œuvres d'art que possède la Commune, principalement des tableaux, est pratiquement terminé. Cet inventaire est un élément important; il complète le recensement de tous les biens culturels communaux, dont les archives historiques, les livres anciens et les objets placés sous protection de la loi cantonale sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI), à savoir les poids et mesures, les objets de justice et les objets religieux.



Parchemin du 21 mars 1359, par lequel Aymond de Cossonay, Evêque de Lausanne, concède un marché hebdomadaire à la Ville de Cully (archives du PAM).

Archives du PAM.

1.7 MANIFESTATIONS

Durant l'année, plusieurs événements ont été menés par la Municipalité :

- la rencontre des jeunes citoyens, avec la présence du président du Conseil communal, des représentants du SDIS, de la Jeunesse de Cossonay, du *Journal de Cossonay*, ainsi que de la Municipalité in corpore, le 29 janvier;
- les rencontres des nouveaux habitants et nouveaux citoyens suisses naturalisés, avec la participation de nombreuses sociétés locales et services, les 27 mai et 23 septembre (deux soirées sont organisées, en raison du nombre important de nouveaux habitants).

- la rencontre avec l'équipe des patrouilleurs scolaires, le 10 juin;
- la Fête nationale, co-organisée avec la Jeunesse de Cossonay, le 31 juillet;
- le martelage des arbres, avec le personnel fixe communal et plusieurs invités, le 18 septembre;
- la fête de Noël du personnel communal, le 6 décembre.

1.8 COMMUNICATIONS

Coss'Info, liste des articles 2024

Les éditions tout-ménage du Journal de Cossonay comprennent une double page d'informations officielles pour la population, constituées de « brèves », écrites par le greffe municipal et d'un article rédigé par Stéphane Raynaud et Tristan Borno, rédacteurs, à tour de rôle. Une commission de rédaction composée d'Alexis Carrel et de Jean-Claude Huot, conseillers communaux, ainsi que de Valérie Induni, syndique, et de Barbara Barraz, secrétaire municipale, est chargée de relire les articles, ainsi que de faire des propositions de sujets futurs. Yannick Maury, ayant quitté la Commune et le Conseil communal durant l'année, a été remplacé par MM. Carrel et Huot. La Municipalité tient à remercier M. Maury pour son activité exercée durant plusieurs années, au sein de la commission de rédaction.

Les articles suivants sont parus dans le Journal de Cossonay, en tant qu'informations officielles à la population :

- janvier: nouvelles places d'accueil de jour de l'enfance;
- février: balades touristiques à Cossonay;
- mars: valorisation des déchets organiques;
- avril: Barbara Barraz est la nouvelle Secrétaire municipale de Cossonay;
- mai: bilan de mi-législature de la Municipalité;
- juin: CossArena fête ses 10 ans;
- août: sondage sur l'extinction nocturne des lumières;
- septembre: zones de protection des eaux « En Marche »;
- octobre: TSP (Travailleur social de proximité), rôle et activités;
- novembre: cuisine Miam-Miam;
- décembre: Vieille Ville, animations.

Séance d'information publique

Le 3 juillet, la Municipalité a accueilli une permanence publique organisée par les autorités cantonales, relative à la mise à l'enquête du plan d'affectation cantonal (PAC) Grand-Verney, pour la poursuite de l'exploitation de la décharge de matériaux terreux et inertes (DCMI).



POLICE ET SÉCURITÉ

2.1 POLICE MUNICIPALE ET STATIONNEMENT

Deux employées travaillent au contrôle du stationnement, une ASP (assistante de sécurité publique) et une agente communale. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des contraventions et amendes d'ordre prononcées durant l'année. Les agentes effectuent toutes les tâches liées à celles-ci, y compris les phases de rappel et d'ordonnances pénales.

Objet	2022	2023	2024
Amendes d'ordre	2'224	2'484	2'955
Annulations	-179	-248	-262
Total	2'045	2'236	2'693
Revenu	CHF 74'200.–	CHF 82'580.–	CHF 101'136.–
Lettres de rappel	518	65	814
Ordonnances pénales	264	272	404
Revenu	CHF 18'040.–	CHF 17'840.–	CHF 36'110.–
Poursuites	42	60	31
Ordonnances de conversion DJES			16

En sus de cette activité, les autres tâches effectuées sont les suivantes :

- police du commerce, les employées ont suivi une formation en la matière et procèdent désormais à un contrôle des commerces et des lieux de restauration ;
- délivrance de commandements de payer à domicile ;
- présence lors des enterrements ;
- sur demande, présences spécifiques, par exemple vers les écoles, lors des rentrées scolaires.

Depuis cette année, la Commune est membre de l'Association Vaudoise des Services de Sécurité Publique (AVSSP), association qui a pour but de créer un réseau de compétences (humaines et

professionnelles), entre les services communaux des Polices administratives vaudoises. L'AVSSP étudie les moyens propres à développer, coordonner et rationaliser les tâches administratives,

en particulier par la mise en commun des expériences faites et l'examen de tout problème d'ordre professionnel. Cette formation propose également des formations continues, suivies par les deux employées.

Par ailleurs, la Commune est membre depuis plusieurs années de l'Association Vaudoise des Communes Déléгатrices (AVCD). La Syndique a

fait partie, cette année, d'un groupe de travail constitué de deux représentants des communes, d'un représentant de l'association et de membres de la Police cantonale, relatif à la fonction et au rôle des ASP, ainsi qu'à leur formation. Ce groupe de travail a notamment préparé un questionnaire qui sera transmis à toutes les communes du canton en 2025.

2.2 SÉCURITÉ

La sécurité globale de la commune est confiée à la Police cantonale. Cossonay dispose toujours d'un poste de gendarmerie, situé au Pré-aux-Moines. Des contacts réguliers ont lieu avec ledit poste, notamment au travers d'une présence bi-mensuelle à la séance des chefs de service, d'un rapport annuel sur la situation de la Commune en matière de sécurité et de séances régulières

avec les écoles primaires et secondaires, le centre d'animation et la Municipalité, à raison de tous les deux mois environ.

Par ailleurs, la Municipalité est en contact régulier avec le responsable de la police de proximité pour la région.

2.3 DÉPRÉDATIONS

Trois déprédations majeures ont été répertoriées en 2024. Toutes ont eu lieu à la CossArena et pour chacune d'entre elles, une plainte pénale a été déposée :

- 1^{er} avril, un gros tapi de gymnastique a été brulé, au local engin ;
- 31 juillet, saccage des WC des vestiaires ;
- 21 décembre, saccage du local engin, de la salle de rythmique et de l'autolaveuse.

2.4 VIDÉOSURVEILLANCE

Deux caméras de vidéosurveillance ont été installées et mises en service au niveau du parking de la CossArena.

Cette année, cinq consultations d'images de vidéosurveillance ont été enregistrées :

- 26 février, demande d'un citoyen, pour l'accès à ses données personnelles, en lien avec les caméras de la CossArena et de la Maison de Ville ;
- 1^{er} avril, consultation des images des caméras de la CossArena, à la suite d'une intrusion dans le bâtiment, avec dégâts et actes de vandalisme ;
- 21 juin, demande de la gendarmerie, pour consultation des images de la caméra PAM 3, suite au vol d'une trottinette au CLAC ;

- 5 août, consultation des images des caméras de la CossArena, suite à une nouvelle intrusion dans le bâtiment, avec dégradations et vandalisme ;
- 21 décembre, consultation des images des caméras de la CossArena, à nouveau en raison d'une intrusion, accompagnée de dégâts et de vandalisme.

Les personnes habilitées à visionner les images sont José Figueiredo, chef du service des bâtiments, Jessy Reymond, collaborateur au service des bâtiments et Barbara Barraz, secrétaire municipale.

3

AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
ET URBANISME

3.1 PACOM

À la suite de la mise à l'enquête et du traitement individuel des oppositions, les opposants ont été reçus par une délégation municipale pour une séance de conciliation, durant le dernier trimestre 2023 et le début de l'année 2024.

À l'issue de ces rencontres, six oppositions ont été retirées.

La Municipalité a décidé d'analyser plus en détail les oppositions restantes, afin d'évaluer si des entrées en matière et/ou modifications seraient acceptables. Elle a ainsi pris position sur un potentiel de modification qui pourrait être soumis à une enquête complémentaire. Un dossier a été préparé en ce sens, et envoyé au Canton pour préavis complémentaire, le 26 mars 2024.

Une séance avec la Conseillère d'État et ses services a été organisée avec l'instance de la Municipalité, en date du 22 avril 2024. Cette rencontre a permis d'éclaircir certaines problématiques et d'obtenir une prise en compte officielle de ces diverses demandes, avec la promesse d'un retour du rapport de l'examen préalable de la DGTL, au plus tard le 26 juin 2024.

Photo du plan de situation du PACom.

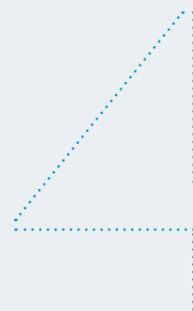


Après plusieurs relances, le rapport a finalement été émis le 3 septembre 2024. Après prise en compte de celui-ci, sur tous les points de modification demandés, seul un n'a pas donné d'entrée en matière par le Canton.

En conséquence, la Municipalité a mandaté l'urbaniste en charge du projet, pour la réalisation d'un dossier d'enquête pour examen complémentaire. Parallèlement, les opposants restants ont été informés de la situation et de la décision municipale.

La commission du Conseil communal chargée d'étudier le PACom a été invitée par la Municipalité, à présenter ses intentions de modifications, le 11 novembre 2024.

Finalement, l'enquête complémentaire du PACom a été formellement approuvée par la Municipalité, lors de sa séance du 4 novembre 2024, puis cette dernière a été mise à l'enquête du 15 novembre 2024 au 16 décembre 2024. Elle a donné lieu à une opposition, reçue dans les délais prescrits, pour laquelle la Municipalité n'a pas pu entrer en matière. Il s'agissait du même propriétaire ayant déjà fait opposition lors de l'enquête principale.



PROMOTION ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

4.1 ASSOCIATION RÉGIONALE COSSONAY-AUBONNE-MORGES (ARCAM)

Les bureaux de l'ARCAM étaient situés depuis de nombreuses années au 2^e étage du bâtiment de l'administration communale, à la rue Neuve. Au vu du manque de place pour cette dernière, en 2023, il avait été décidé de résilier le contrat de bail de l'ARCAM à fin juin 2024, en concertation avec cette association. Le déménagement s'est réalisé en bonne et due forme et l'ARCAM s'est installée dans des locaux de l'administration communale à St-Prex.

L'ARCAM travaille pour 54 communes du district de Morges. Le territoire est organisé en 5 secteurs calqués sur la notion de bassins de vie. Les communes de chaque secteur choisissent leurs représentants au comité de l'ARCAM, qui sont élus par l'Assemblée Générale. Pour Cossonay (secteur 4), le délégué en charge du mandat est Claude Moinat, municipal.

Le projet de révision de la taxe de séjour régionale, incluant l'étude d'une carte d'hôte, préavis 16/2024, a été accepté par le Conseil communal.

Après 14 années de perception, les communes du district de Morges ont adopté, fin 2024, un nouveau règlement communal, relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires.

La modification du règlement permet à la région de rejoindre l'accord signé entre l'UCV et Airbnb, pour la perception des taxes de séjour automatisée, et ce, dès le 1^{er} février 2025.

L'augmentation des taux de perception dans toutes les catégories, en accord avec les pratiques actuelles, permettra de créer une carte d'hôte dès le 2^e semestre 2025 et de renforcer les moyens à disposition, pour le soutien financier au développement des offres touristiques.

Pour de plus amples informations, se référer au rapport d'activité 2024 de l'ARCAM: www.arcam-vd.ch



4.2 POINT D'INFORMATION TOURISTIQUE / POINT I ET HÔTEL LE FUNI



Hôtel Le Funi.

Le Point d'Information touristique, situé à l'Hôtel Le Funi, a dû être mis en pause cette année. Il constituait un bon point de départ pour visiter la région, proposant trois balades familiales et des parcours à explorer à vélo électrique. Il est prévu que le Point I redémarre lors de la réouverture de l'hôtel, puisque cette activité fera partie du cahier des charges d'un nouveau gérant.

Au niveau de l'hôtel, lors de la présentation des comptes 2023 à la Municipalité, plusieurs signes ont attiré l'attention de l'exécutif. Durant les discussions avec les gérantes, certaines divergences n'ont pu être réglées.

La Municipalité a alors décidé de mandater la société Gastroconsult SA, pour effectuer une expertise financière de l'établissement, afin d'avoir un avis externe et neutre. Le résultat de l'expertise a confirmé les positions de la Municipalité et les discussions ont pu reprendre avec les gérantes.

Malgré des propositions pour relancer l'établissement, aucun accord satisfaisant pour les deux entités n'a pu être trouvé. Ainsi, les gérantes ont finalement déposé le bilan.

La Municipalité a mandaté la société Gastroconsult SA une seconde fois, afin d'obtenir de l'aide pour établir le cahier des charges, ainsi que pour l'accompagner lors de la sélection des futurs gérants.

4.3 GUIDES DU PATRIMOINE

Le groupe des guides du patrimoine est formé de quatre guides. Il n'y a pas eu de changement au sein de celui-ci durant l'année 2024.

Six visites privées et trois visites publiques, dont une visite inaugurale dédiée au Temple, ont eu lieu durant l'année. Celles-ci ont réuni en tout 120 personnes.

Autres prestations

07.09	Services de cafés et croissants sous les halles pour les participants d'une marche organisée par l'association Via Francigena Suisse
03.11	Fête annuelle de la Paroisse Cossonay-Grancy présentation orale accompagnée de photos au sujet de la restauration du Temple de 1911-1924

Une diminution du nombre de visiteurs a été constatée par rapport à 2023. Celle-ci est particulièrement due au fait que les guides n'ont pas été sollicités durant l'année par les écoles, pour lesquelles 78 élèves avaient été accueillis en 2022 et 50 en 2023. Les guides ont toutefois apprécié de recevoir d'autres sollicitations durant l'année.

Tout comme l'année 2023, la collaboration avec Morges Région Tourisme n'a pas amené les visiteurs es-comptés. Sur 10 dates réservées entre les mois de mai et septembre, seule 1 inscription a été comptabilisée. Par conséquent, les guides du patrimoine ont décidé de ne pas renouveler l'expérience pour 2025 et de se contenter d'annoncer à l'Office du tourisme de Morges les dates des visites publiques et d'être à disposition pour tout groupe d'au moins 5 personnes.

Le 5 octobre a eu lieu la première visite dédiée exclusivement à l'Église, aboutissement d'un projet dont la gestation a pris plusieurs années. L'histoire, l'archéologie et l'architecture de ce monument permettent de le raconter et de mettre en valeur ses vitraux, ses orgues, son clocher et les tableaux qui ornent la nef. À l'instar de ce qui est pratiqué pour la Vieille Ville, il est prévu d'effectuer deux visites publiques annuelles.

5 AFFAIRES SOCIALES

5.1 ACTION SOCIALE

ARASMAC

Le comité directeur de l'ARASMAC (Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay) se compose de la manière suivante :

- Valérie Induni, présidente – Cossonay
- Sylvie Ciana, vice-présidente – Aclens
- Laurent Pellegrino, membre – Morges
- François Delay, membre – Hautemorges
- Anthony Hennard, membre – St-Prex
- Guy Delacrétaz, membre – Préverenges
- Catherine Zweifel, membre – Aubonne

Le comité s'est réuni une fois par mois. Il a été particulièrement occupé par le but optionnel de l'ARASMAC, à savoir la gestion et le développement du réseau d'accueil de jour des enfants AJEMA, l'un des plus grands réseaux du canton, composé de 33 communes du district. La Commune de Cossonay ne fait pas partie de ce réseau, mais du réseau AJERCO.

En fin d'année, Sylvie Ciana a annoncé son départ pour la fin du mois de mars 2025, en raison de sa démission de la fonction de syndique d'Aclens. Elle sera remplacée lors de la séance du CI du mois de juin.

Le collège de direction installé à la rue de Couvaloup 10, à Morges, se compose de la manière suivante :

- Anthony Vieira, directeur
- Manuel Canosa, responsable du secteur enfance (réseau AJEMA)
- Sandrine Monney, responsable des finances

- Jonathan Favre, responsable des agences d'assurances sociales (AAS)
- une esponsable du Centre social régional (CSR) – après avoir été repourvu durant l'année, ce poste est à nouveau vacant au 31.12.2024

Au niveau de l'AJEMA, après le départ des communes de Vufflens-le-Château et Chigny, les communes membres de l'ASSAGIE (association scolaire Aubonne Gimel Étoy), soit Allaman, Aubonne, Bougy-Villars, Buchillon, Étoy, Féchy, Gimel, Lavigny, Saint-Livres, Saubraz, Essertines-sur-Rolle et Saint-Oyens, ont annoncé leur retrait du réseau pour le 31 juillet 2025. Ce retrait hors délai statutaire a été accepté par le Conseil inter-communal.

La Ville de Morges a également décidé de quitter le réseau pour se constituer en réseau-ville et a demandé son retrait durant l'année 2024, pour la fin de l'année 2025. Enfin, la Commune de St-Prex a également annoncé son retrait dans les mêmes délais et son rattachement, dès le 1^{er} janvier 2026, au réseau Dame Tartine.

➔ Plus d'informations sont disponibles sur le site internet de l'ARASMAC : www.arasmac.ch



Les autres communes membres du réseau ont constitué un groupe de travail pour déterminer leur avenir.

La population de la Commune de Cossonay et région dispose d'un centre social régional et d'une agence d'assurances sociales, à la rue des

Laurelles. Toutes les prestations peuvent y être obtenues (appui social, demande de revenu d'insertion (RI), demande de prestations complémentaires, demande de rente AI ou AVS, par exemple). Seule exception: les demandes de prestations complémentaires famille (PC fam) sont traitées à Morges.

Statistiques RI

Année	Revenu d'insertion (RI)	% par rapport à l'année précédente (réf. = 2012)
2020	1'418	-6.34%
2021	1'168	-17.63%
2022	1'093	-6.42%
2023	765	-30%
2024	819	+7%

Nombre de mesures d'insertion sociale (MIS) pour le district

	2023	2024
MIS socio-professionnelles	180	107
MIS familles	13	16
MIS transition	42	31
MIS capacité de base	24	29
MIS rétablissement du lien social	88	90
MIS individualisées hors catalogue	59	47

Centre régional de décisions (CRD)

Dossiers ouverts pour les prestations complémentaires « famille »	2023	2024
Octrois complets	397	395
Octrois partiels*	94	121

* Sous certaines conditions, les frais de garde et de maladie peuvent être remboursés aux personnes qui n'ont pas le droit aux PC Familles, en raison de leurs revenus légèrement supérieurs à leurs dépenses.

Demandes de prestations déposées en 2024

	PC AVS/AI	PC famille	Rente -pont	Rente AVS	Affiliation AVS	Subside LAMal
2023	716	165	29	101	237	2'507
2024	704	189	27	56	207	2'514
COMPARATIF	-2%	+14%	-7%	-45%	-13%	+0.3%

CDRAS

Le Conseil des régions d'action sociale (CDRAS) est un relais entre les dix régions d'action sociale et le Canton, en particulier la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), pour toutes les questions relatives à la politique sociale et à sa mise en œuvre.

Le bureau de ce conseil se compose actuellement des personnes suivantes :

- Christine Chevalley, syndique, présidente – Veytaux
- Émilie Moeschler, municipale, membre – Lausanne
- Valérie Induni, syndique, membre – Cossonay
- Anthony Vieira, membre, directeur ARASMAC
- Dolores Roncero Chavan, directrice ARAS Riviera
- Olivier Ferrari, directeur du service social de Lausanne
- Claudia d'Andrea, responsable de la coordination, rattachée à l'ARASMAC

CPS

Le Conseil de politique sociale (CPS), dont fait partie la syndique, est un organe à caractère politique ayant pour vocation d'intervenir au niveau stratégique et non dans la gestion quotidienne des prestations sociales. Lieu d'échange et d'information, il doit également préavisier toutes les adoptions et modifications de lois auxquelles s'applique la loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF). Le CPS a également des compétences décisionnelles dans les domaines suivants :

- les subventions aux organismes œuvrant en milieu ouvert ;
- la conformité des dépenses et revenus intégrés dans la participation à la cohésion sociale (PCS), plus connue sous la dénomination « facture sociale » ;
- la définition du catalogue des prestations ;
- un rôle d'arbitre en cas de désaccord.

En 2024, le CPS a donné un mandat au GTT PCS (groupe de travail technique concernant la participation à la cohésion sociale) et a accepté d'élargir ce groupe, normalement composé de membres des directions des régions d'action sociale et du département en charge de la politique sociale, par trois représentantes des ré-

gions d'action sociale. Ce mandat important consiste à initier un projet concernant une nouvelle gouvernance des régions d'action sociale, en lieu et place de la gouvernance actuelle sous forme d'associations intercommunales. Les travaux conséquents de ce groupe de travail se sont déroulés de mars à décembre 2024. Un premier rapport sera transmis au CPS en mars 2025.

Ci-dessous figure un focus sur une révision de loi liée aux appartements protégés, afin de donner un exemple des tâches de cet organe.

« Le CPS a préavisé positivement les projets de révision du règlement d'application de la loi d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale et du règlement d'application de la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité et sur le remboursement des frais de maladie et d'invalidité en matière de prestations complémentaires.

En date du 21 novembre 2023, le Grand Conseil avait adopté le projet de modification de la loi d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale et le rapport du Conseil d'État.

Ce dernier contenait 8 mesures principales :

- promouvoir le rôle fondamental des communes;
- consolider le dispositif « Logement adapté avec accompagnement » (LADA) par le renforcement des bases légales, ce type de logement remplace la notion de « logement protégé »;
- renforcer l'information à la population;
- faciliter l'accès aux LADA;
- renforcer l'intégration des LADA dans le dispositif médico-social;
- proposer une nouvelle terminologie et un label;
- proposer un incitatif financier à l'adaptation du logement ordinaire;
- viser à encourager des projets novateurs développant le partage d'appartements entre seniors et étudiants.

Le Grand Conseil a accepté toutes les modifications proposées en amendant certains articles, principalement à des fins de clarifications. En revanche, l'art. 12a LAPRAMS, relatif à l'aide individuelle à l'adaptation du logement ordinaire a été amendé, afin d'ouvrir cette aide à l'ensemble de la population des seniors dont le besoin d'adaptation du logement est avéré, indépendamment des conditions de revenus.



➔ **Concernant les autres décisions du CPS en 2024, se référer au CPS info:**
<https://www.vd.ch/etat-droit-finances/le-conseil-de-politique-sociale/lettre-dinformation-du-conseil-de-politique-sociale>

5.2 POLITIQUE DU LOGEMENT

Le rapport final sur l'étude « objectif logement » a été présenté à la Municipalité en début d'année. Il intègre différentes mesures dans le cadre de la politique du logement de la Commune. Parmi celles-ci, une première mesure avait été immédiatement mise en œuvre, à savoir la rédaction d'un article supplémentaire dans le PACom, prévoyant un quota de LUP (logements d'utilité publique). Cet article n'a pas donné lieu à des remarques durant l'enquête. Il est ici reproduit pour information.

Article 26.21 Logement d'utilité publique :

- 1) conformément au droit cantonal (LPPPL), la Municipalité fixe les quotas de LUP suivants sur l'ensemble du territoire communal:
 - a. à partir de 4 logements nouveaux ou rénovés complètement, un minimum de 25% de la SPd (surface de plancher déterminante) affectée aux logements est dédié à des LUP;
- 2) le type de LUP (logements à loyers modérés, logements à loyers abordables, logements protégés, logements étudiants) et la répartition typologique (nombre de pièces) sont fixés par la Municipalité, selon la politique communale du logement (objectif logement). Sous réserve de la politique communale du logement, la priorité est donnée à la construction de logements à loyers abordables (LLA) de 2 pièces et moins;

- 3) la Municipalité établit et actualise un règlement communal d'attribution des LUP, conformément à l'évolution de la situation du parc logement communal;
- 4) conformément à l'article 28 LPPPL, al. 1, lettre a, la Municipalité accorde un bonus de 10% de la capacité constructive autorisée en cas de réalisation de LUP.

Les autres mesures retenues sont les suivantes :

- rédiger un règlement d'attribution des logements d'utilité publique de la Commune de Cossonay et des logements propriété de celle-ci;
- mettre en place une charte d'attribution avec les propriétaires privés présents sur le territoire communal;
- activer le droit de préemption via la LPPPL ou acheter des parcelles intéressantes;
- réaliser un programme de petits logements d'utilité publique « innovants » avec des espaces communs sur une parcelle communale (par exemple, la rue Neuve). Il s'agit d'un projet à moyen terme, conditionné par le respect des droits des locataires actuels;
- influencer, voire négocier, le programme des futures opérations sur terrain privé;
- favoriser la mobilité résidentielle en proposant des « petits logements pas chers » au cœur de la commune et accompagner le vieillissement de la population (mesures sociales).

Le déploiement de ces mesures sera réalisé à partir de 2025.

5.3 COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

L'article 71 de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 encourage les communes à s'impliquer en faveur de la coopération au développement :

- 1) l'État et les communes collaborent avec les autres pouvoirs publics, les organisations et les entreprises concernées à l'aide humanitaire, à la coopération au développement et à la promotion du commerce équitable;
- 2) ils s'engagent pour le respect des droits de la personne humaine et pour une politique de paix.

Pour répondre à cet article de la Constitution vaudoise, la Commune de Cossonay est membre de la FEDEVACO (Fédération Vaudoise de Coopération) depuis de nombreuses années.

En 2024, la Municipalité a choisi de soutenir un projet au Liban, visant à favoriser l'accès aux soins des populations vulnérables à hauteur de CHF 9'544.-, correspondant à un financement de CHF 2.- par habitant, selon la statistique du SCRIS au 31 décembre 2023 (4'772 habitants).

La Commune soutient également le projet Solidarité'eau Suisse. À Nouakchott, capitale de la Mauritanie, moins d'un tiers de la population est raccordée au réseau d'eau potable. Un partenariat solidaire a été mis en place en 2009 entre une centaine de communes suisses et la région de Nouakchott, pour améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement aux populations défavorisées. Pour chaque m³ d'eau vendu, 1 centime est attribué au partenariat. Depuis plusieurs années, la Commune verse ainsi une contribution dans ce cadre. En 2024, le montant attribué a été de CHF 4'500.-.

5.4 AÎNÉS

La Municipalité a le souci de ses aînés et reste attentive à leur qualité de vie. Pour la première fois depuis longtemps, elle a invité les personnes de 75 ans et plus à un repas convivial au mois d'avril. 185 personnes ont répondu à l'invitation. Ce repas, agrémenté d'une prestation de Cor des Alpes fut l'occasion d'un moment festif et apprécié.

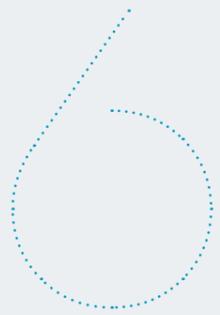
La Municipalité a entamé un partenariat de deux ans avec Pro Senectute dans le cadre de son offre « Actions communautaires ». À travers ce dispositif, Pro Senectute propose une aide aux personnes retraitées pour développer des projets communautaires. La finalité de tels projets développés en amont, mais surtout par les seniors et avec eux, est de faciliter leur intégration au sein de la Commune, afin d'améliorer leur qualité de vie. Dans le cadre du processus, les participants sont invités à développer eux-mêmes des projets qui répondent aux besoins qu'ils identifient.

Les objectifs sont de :

- favoriser le « vivre ensemble » et les liens sociaux;
- contribuer à une qualité de vie durable;
- prévenir les effets négatifs du vieillissement.

La première séance d'information a eu lieu le 29 octobre et a réuni 90 personnes. 23 personnes se sont inscrites pour un engagement à plus long terme.

Par ailleurs, le groupe CossAînés et environs, soutenu par la Commune et par les trois Églises chrétiennes, continue d'organiser quatre après-midis par an, un par saison, avec une sortie ou une conférence. Ces après-midis rassemblent une cinquantaine de personnes.



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La Municipalité de Cossonay a mandaté la Maison de la Rivière, dans le cadre du projet biodiversité commune, afin de réaliser un état des lieux et un diagnostic de la biodiversité présente sur son territoire. Ce diagnostic débouche sur une série de mesures non-contraignantes, pouvant être développées et mises en place, dans le but de conserver, d'améliorer ou de recréer des éléments favorables à la biodiversité sur le territoire communal.

Ce dossier a été réalisé à la suite de l'étude des cartes historiques, d'anciennes photos aériennes et de recueils des données, des inventaires faunistiques et floristiques existants. Cette démarche a de plus été complétée par plusieurs visites de terrains et rencontres avec la Municipalité, dont Jean-Claude Challet, ayant suivi le projet. Le rendu, au vu de la diversité des thématiques traitées, ne peut être exhaustif. Il apporte cependant la vision la plus complète possible du territoire, selon un œil expert externe et pourrait aussi déboucher sur des projets sectoriels, apportant une vision encore plus fine de certains éléments.

6.1 ÉTANG DU SÉPEY

En début d'année 2024, un nettoyage du crapauduc a été réalisé.

Cette année, Pro Natura a mandaté l'actualisation du plan de gestion de la réserve naturelle de l'étang du Sépey de 1985. Ainsi, entre le printemps et l'automne, les différents partenaires en charge de la gestion du site se sont rencontrés et c'est le Bureau d'étude ATNP qui s'est chargé de cette actualisation. Des études faunistiques et hydrologiques ont eu lieu durant l'année, afin d'identifier les enjeux de conservation et de gestion pour le site. L'idée était également de pouvoir clarifier l'entretien des milieux et les éventuelles mesures à mettre en place pour favoriser les espèces prioritaires.



Étang du sépey.

Commune de Cossonay

La DGE-BIODIV, par un mandat au Centre Emys, a mis en lumière la présence de la Cistude d'Europe, sur le site. Il s'agit de la seule tortue indigène. Cette population de tortue est la plus importante du canton.

Une étude hydrologique a également été mandatée par la DGE-BIODIV, au courant de l'année, afin d'améliorer la compréhension hydrique du site.

6.2 ÎLOT DE SÉNESCENCE

Cet îlot de sénescence consiste à rendre à la nature l'ancien marais pour une durée de 50 ans, contribuant ainsi au développement de la biodiversité, notamment des lichens, mousses, champignons, insectes, oiseaux et chauves-souris, qui trouvent nourriture et abri dans les cavités des

vieux arbres et bois en décomposition. Cela implique qu'aucune intervention humaine ne sera autorisée dans la zone durant cette période.

Les discussions se sont poursuivies avec le Canton en 2024, afin de mener à bien ce projet.

6.3 CRÉATION DU MARAIS DES LIÈVRES

Les travaux pour la création du marais des Lièvres ont été finalisés en été 2024, en collaboration avec la DGE-BIODIV, ainsi que Pro-Natura, afin de créer et d'améliorer la qualité de ce biotope. Il s'agit d'une réelle réussite pour les amphibiens, la faune sauvage et la biodiversité locale.



Marais des Lièvres.

Commune de Cossonay

6.4 COUP DE BALAI

Afin de sensibiliser la population au «littering» (déchets sauvages), la Commune a organisé le vendredi 22 mars, un «Coup de balai». Ainsi, quelques 200 élèves ont nettoyé les alentours du PAM et de la CossArena, tandis que 50 participants environ ont pu sillonner le territoire communal, à la recherche de déchets sauvages à ramasser.

Coup de balai du vendredi 22 mars 2024.



Commune de Cossonay

6.5 FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette année, 265 demandes ont été traitées pour un montant total de CHF 85'560.90.

	2022	2023	2024
Panneaux solaires	CHF 34'944.00	CHF 45'833.20	CHF 27'100.00
Accumulateurs	CHF 2'219.50	CHF 0.00	CHF 1'731.60
CECB+	CHF 640.00	CHF 2'500.00	CHF 1'625.00
Isolation des murs, sols, plafonds	CHF 4'800.00	CHF 2'460.00	CHF 4'320.00
Bacs de récupération des eaux	CHF 500.00	CHF 500.00	CHF 119.20
Pompes à chaleur	CHF 7'440.00	CHF 8'240.00	CHF 15'840.00
Fenêtres	CHF 5'896.80	CHF 2'597.15	CHF 2'900.00
Abonnements CFF	CHF 11'502.70	CHF 17'721.20	CHF 21'150.40
Vélos (électriques et musculaires)	CHF 6'313.65	CHF 8'445.40	CHF 6'488.30
Électroménagers	CHF 1'986.65	CHF 2'898.95	CHF 4'286.40
TOTAL	CHF 76'243.30	CHF 93'258.10	CHF 85'560.90

6.6 CITÉ DE L'ÉNERGIE ET PLAN CLIMAT

La Municipalité s'est dotée d'une stratégie climatique sous forme d'un Plan Climat. L'élaboration de ce plan a été réalisée en collaboration avec la société Bio-Éco. Il complète le programme de politique énergétique, conçu dans le cadre du processus «Cité de l'énergie». Dans ce cadre, la Municipalité a également réalisé une Planification Énergétique Territoriale (PET), en collaboration avec la société Holdibat SA.

Parallèlement à l'élaboration de ces plans, la Municipalité a renouvelé son label «Cité de l'énergie» (renouvellement nécessaire tous les 4 ans). Le renouvellement du label a montré une évolution positive de nombreux indicateurs, qui s'est traduit en une amélioration du score à 70.7% (66.5% en 2020).

Au final, les démarches «Cité de l'énergie», Plan Climat et Planification Énergétique Territoriale, forment une seule et même stratégie.

7.1 VALORSA SA

La Commune de Cossonay est actionnaire de Valorsa SA depuis 1996. Elle partage la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 94 autres communes du canton.

La loi vaudoise ainsi que le Plan cantonal de gestion des déchets (PGD) enjoignent les communes à se regrouper, afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets. Une action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité.

De même, la Commune de Cossonay est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets (UVTD), puisque VALORSA est actionnaire à hauteur de 36,03%. Le reste étant partagé par les trois autres périmètres GEDREL (Lausanne et périphérie), SADEC (La Côte) et STRID (Nord vaudois).

Le site de Penthaz joue ce rôle de gestionnaire depuis 1969 et se transforme régulièrement. Station de compostage jusqu'en 1997, parallèlement à une usine d'incinération, ces activités se sont arrêtées, car ce compost d'ordures ménagères ne correspondait plus à la qualité nécessaire et le four était devenu trop polluant. VALORSA devint alors un centre de logistique dès les années 2000 avec une grande capacité de stockage. La diversité des déchets a poussé le périmètre à se diversifier aussi en centre de tri en traitant les déchets spéciaux, le papier, le bois ou le verre.

L'autre rôle du site de Penthaz est d'accueillir les déchets carnés de l'ouest vaudois, soit les restes de coupe de boucherie, mais aussi les cadavres des animaux, principalement de rente ou qui ont été accidentés par la circulation routière ou résultant de maladies. Si le four d'incinération a disparu depuis bien longtemps, le centre d'équarrissage est devenu un emplacement de regroupement régional. Après contrôles et analyses requises par le service vétérinaire cantonal, les dépouilles sont stockées dans un frigo, puis acheminées en Suisse alémanique pour y être incinérées.

En 2024, la Commune de Cossonay a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets des entreprises du territoire communal via le train ou la station de compactage. Quelques animaux appartenant aux citoyens ou ayant terminé leur vie sur les routes de la commune, ont fini au centre d'équarrissage.

VALORSA est également venue collecter les déchets spéciaux. Chaque citoyen en produit en moyenne 1,5 kg par année.

En 2024, des animatrices déléguées par COSEDEC (Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets – propriétaire des périmètres de gestion) se sont déplacées dans les écoles, dispensant ainsi aux enfants des cours gratuits sur les déchets.



Également en 2024, la Commune de Cossonay a reçu la visite de VALORSA qui a pu la conseiller et l'informer sur les bonnes pratiques en déchetterie, notamment sur la conformité de la collecte, du stockage et du conditionnement des déchets spéciaux des ménages (DSM). Les employés communaux ont pu participer au mois de mars à un cours de formation chez CRIDEC sur la gestion des déchets spéciaux (DSM) et/ou ont participé aux rencontres organisées par VALORSA pour s'informer des évolutions réglementaires et des actualités du secteur des déchets.

La Commune fait partie du concept régional de la taxe au sac. VALORSA est chargée de la gestion administrative de cette taxe et rétrocède l'argent du concept tous les trimestres. Le montant varie d'une année à l'autre selon la vente de sacs et du tonnage d'ordures ménagères de la commune. Il est de l'ordre de CHF 345.– par tonne. En 2024, 26'176 tonnes de sacs taxés ont été prises en charge.

2024	En tonnes facturées par Valorsa	Destination	Valorisation
Ordures ménagères	26'176	TRIDEL	Chaleur/électricité
Déchets encombrants	2'443	TRIDEL	Chaleur/électricité
Déchets industriels	6'077	TRIDEL	Chaleur/électricité
Boues d'épuration	6'211	Incinérateur de Epura Incinérateur de SAIDF	Chaleur/électricité
Verre	4'078	45% chez Vetropack, 55% en verrerie européenne	Bouteilles en verre
OREA, appareils électriques	323	Centres de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/incinération
Déchets spéciaux des ménages	268	CRIDEC	Traitement physico-chimique/incinération
Déchets carnés	840	GZM	Énergie

Déchets – Statistiques (Borgeaud Transports)

Quantités de déchets (en kg) évacuées comparées à celles des années précédentes :

Type de déchets	2021 (4'354 habitants)	2022 (4'427 habitants)	2023 (4'813 habitants)	2024 (4'942 habitants)
Ordures ménagères	546'800	545'110	571'850	571'850
Déchets organiques	239'910	208'200	240'600	280'330
Papiers et cartons	257'430	257'060	228'780	259'220
Verre	199'790	181'130	188'220	187'980
PET	9'330	10'200	11'030	10'160
Plastiques	19'600	19'100	20'340	22'770
Alu – fer blanc	6'860	5'760	7'050	6'890
Bois	128'000	126'240	141'970	147'100
Textiles	36'851	37'520	38'856	38'642

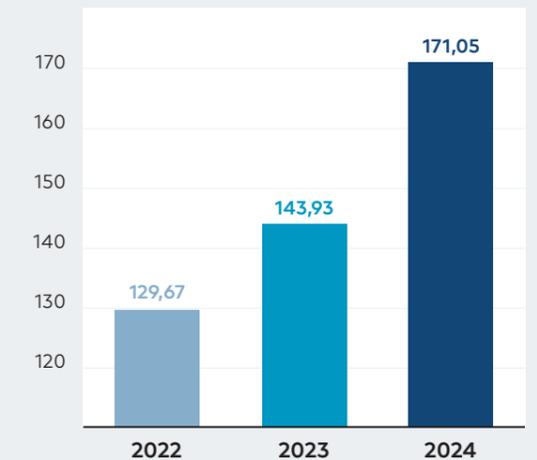
Les prix des matières valorisables sont extrêmement fluctuants. Par exemple, les prix des vieux papiers/cartons peuvent varier rapidement de la rétribution de CHF 100.–/t à une facturation de CHF 20.–/t, selon les besoins du seul papetier suisse et des exportateurs. Cette fluctuation des tarifs rend la planification budgétaire des comptes 450 et 451 très aléatoire.

Écorecyclage SA

La Municipalité travaille avec la société Écorecyclage SA, productrice de biogaz et de compost. Grâce à ce travail, la Commune a contribué à un bilan environnemental positif en 2024, en récoltant 171.05 tonnes de déchets organiques, auprès des habitants.

Les bio-déchets représentent une source importante d'énergie renouvelable et locale. La matière livrée à cette société permet la production de biogaz et d'engrais organiques.

Tonnes de déchets organiques



Les tonnes de déchets organiques récoltées cette année représentent 171'050 m³ de biogaz, soit 11'973.5 litres de gaz carburant (GNC) (source: ecorecyclage.ch).

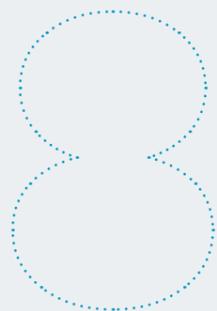
7.2 CENTRE DE TRI DES DÉCHETS

Écopoint de la Vy Neuve

En 2024, le problème récurrent de cet Écopoint reste le dépôt sauvage. Des personnes y déposent n'importe quelle sorte de déchets inappropriés, en particulier durant le week-end. Cela explique les tarifs élevés de la prise en charge de ces ordures.

Taxe forfaitaire

Les comptes de gestion des déchets (450 et 451) sont adaptés, afin de permettre un autofinancement, comme l'exige la loi. Sur recommandation de Monsieur Prix, la taxe forfaitaire pour les déchets urbains a été portée à CHF 70.25.– (HT) par habitant astreint et à CHF 243.25.– (HT) pour les entreprises.



TRANSPORTS ET MOBILITÉ

8.1 TRANSPORTS PUBLICS

En participant activement aux différentes commissions et groupes de travail au niveau régional, la Municipalité saisit toutes les opportunités possibles pour continuer à élargir l'offre en transports publics :

- Commune du réseau régional Nord des TL (Transports publics lausannois) ;
- Circulation et mobilité dans le bassin versant du centre régional de Cossonay-Penthalaz (dirigée par les Préfets) ;

- ARCAM Secteur 4 transports (ceci permet une étroite collaboration avec les MBC et le Canton, afin d'améliorer la desserte de Cossonay).

Les changements d'horaires prévus pour 2025 ont été modifiés en décembre 2024. Ces derniers ont profité aux citoyens : la desserte de la gare de Cossonay-Penthalaz est désormais mieux répartie, avec des départs en direction de Lau-



Photo de la 500'000^e voyageuse du funiculaire.

Sébastien Bovy, publication LinkedIn, MBC Transports de la région Morges Blère Cossonay SA

sanne ou Yverdon, toutes les 15 minutes environ. La ligne de bus 750 passe par Allens et Gollion en direction de la gare, avec une fréquence de 30 minutes aux heures de pointe. Ce changement, proposé par le groupe de travail ARCAM Secteur 4, offre aux habitants d'Allens une nouvelle connexion en transports publics vers la gare de Cossonay-Penthalaz et vers Cossonay.

L'année 2024 a marqué un tournant pour le funiculaire, avec plus d'un demi-million de voyageurs transportés. Le 500'000^e voyageur a été accueilli par une délégation le mardi 3 décembre, marquant un événement historique depuis la rénovation complète des cabines et des stations en 2021. Cette forte hausse de fréquentation, avec une augmentation attendue de 15% pour 2024, représente un bond de 50% par rapport à la période précédant les travaux.

▼
Plus
de 500'000
voyageurs
ont pris
le funiculaire
en 2024.

8.2 ARRÊTS DE BUS

À la suite de l'adoption du préavis 10/2023, les deux arrêts de bus du Bicentenaire ont été réalisés. Ils offrent une connexion aux transports publics pour les citoyens du Nord de la commune, avec une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (LHand).



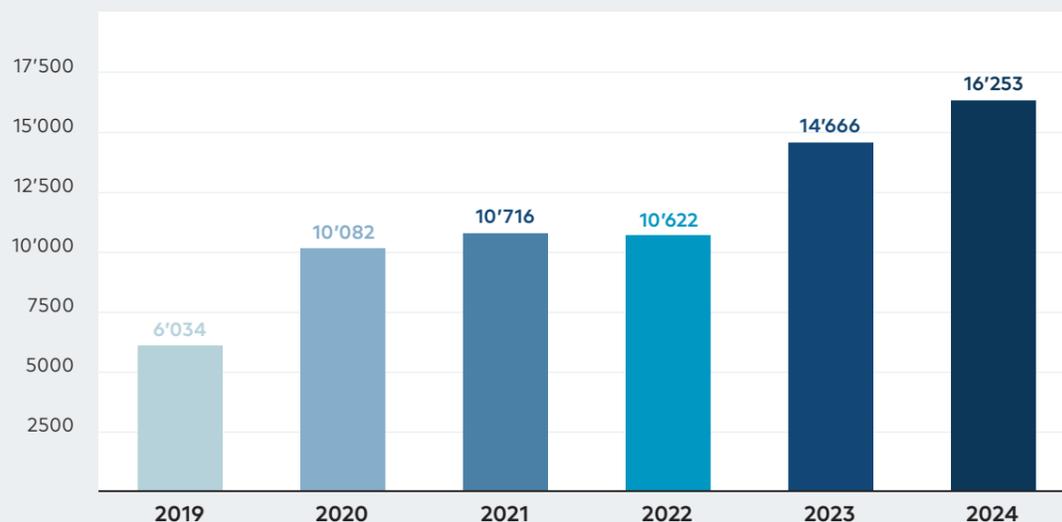
Arrêt de bus du Bicentenaire.

Commune de Cossonay

8.3 MOBILITY

Ce service a fait l'objet de 345 réservations en 2024 (279 en 2023, 223 en 2022, 213 en 2021) pour un total de 16'253 km effectués (14'666 km en 2023, 10'622 km en 2022, 10'716 km en 2021). La Municipalité a décidé de poursuivre cette collaboration fructueuse.

Nombre de kilomètres effectués



8.4 CARTES JOURNALIÈRES CFF

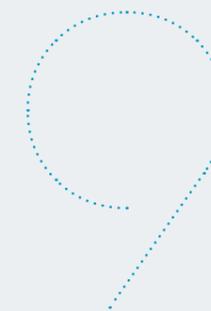
L'offre de cartes journalières telle que connue jusqu'au 31 décembre 2023 a été remplacée en 2024 par un nouveau produit mis en place par les CFF. Il s'agit d'une carte journalière dégriffée, disponible au greffe, depuis le 1^{er} janvier 2024. Les ventes de 2024 témoignent d'une forte adoption de cette nouvelle carte et il sera intéressant d'analyser l'impact de cette évolution sur la fidélisation des clients et le volume des ventes, dans les mois à venir.

En 2024, le nombre de cartes journalières dégriffées vendues à l'administration communale, s'élevait à 835, soit CHF 41'353.-. De celui-ci, CHF 39'363.70 ont été reversés aux CFF, laissant un solde de CHF 1'989.30 en faveur de la Commune.

8.5 MOBILITÉ DOUCE

Le préavis municipal 02/2024 de demande de crédit-cadre pour l'étude d'aménagement de cheminements piétonniers a été déposé par la Municipalité et accepté par le Conseil communal, lors de sa séance du 29 avril 2024. Il vise à financer l'étude de réflexion du cheminement existant au Stand, ainsi que la création de quatre nouveaux cheminements (prolongation du trottoir

de la route d'Aubonne, chemin du Bosquet – Chavannes 2, chemin des Terrailles – EHNV et route d'Aubonne – Nouvelle Terre), qui seront réalisés ces prochaines années.



PARCS, JARDINS, DOMAINES, AGRICULTURE ET FORÊTS

9.1 FLEURISSEMENT

Pour l'année 2024, la Commune a à nouveau mandaté la société horticole André Pittet de La Sarraz, qui s'occupe du fleurissement de la localité et des giratoires communaux. Le service de la voirie prend quant à lui en charge le fleurissement de la Vieille Ville, ainsi que tout ce qui concerne l'arrosage.

9.2 JARDINS COMMUNAUX

La Commune dispose de 43 jardins communaux situés à la Vy du Moulin, destinés aux habitants de la Commune de Cossonay. Des contrôles réguliers sont effectués tout au long de l'année, afin de s'assurer du respect des divers règlements com-

munaux, notamment en ce qui concerne l'entretien des jardins, l'utilisation de l'eau, l'état des chemins, ainsi que le respect des limites. Ce travail, bien que récurrent, est essentiel au bon fonctionnement de la collectivité.

9.3 INVENTAIRE DES ARBRES REMARQUABLES

En janvier 2024, la Commune a lancé l'inventaire des arbres remarquables, en collaboration avec un collaborateur scientifique (spécialiste botanique, biodiversité et milieux naturels), de l'entreprise Enviro-bois. Plusieurs journées ont été consacrées sur la commune, afin de repérer, mesurer, analyser et estimer la valeur de tous ces arbres. À l'issue de cet inventaire, 32 arbres y ont été inscrits.

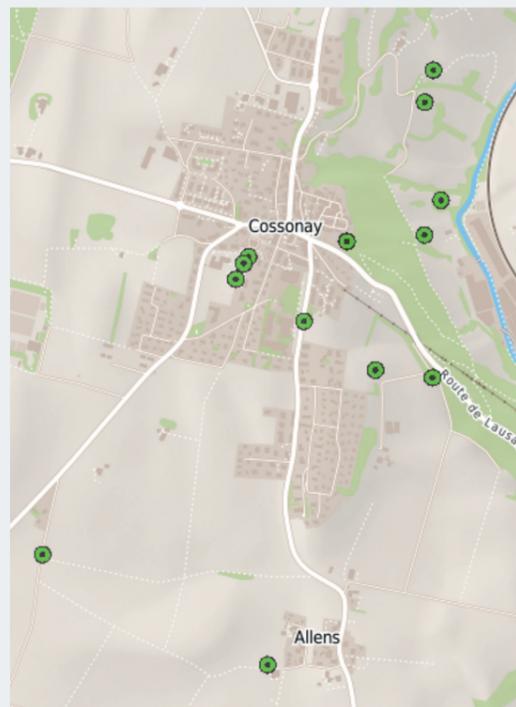
Toute intervention doit faire l'objet d'une autorisation préalable de la DGE-BIODIV. Toutefois, il est possible d'obtenir une aide financière pour réaliser une étude sanitaire ou mettre en place des mesures de soins spécifiques (haubannage, élagage, taille, etc.).

➔ [Voir plan page suivante.](#)

Cet inventaire a ensuite été soumis au Canton qui après étude, a retenu 13 arbres comme arbres remarquables d'importance cantonale.



Arbre remarquable.



Plan de situation des arbres remarquables.

9.4 PROTECTION DES ARBRES

Concernant le patrimoine arboré, la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) et son règlement d'application (RLPrPNP), entré en vigueur le 1^{er} juillet 2024, a déjà essayé quelques allègements concernant la procédure d'abattage.

Dans tous les cas, chaque élément du patrimoine arboré supprimé, doit être compensé, soit par la plantation d'un nouvel arbre, soit, si cela n'est pas possible, par une compensation financière, définie par une table existante. Cette dernière relève de la compétence municipale, mais doit correspondre au minimum aux valeurs de l'annexe 4, du règlement d'application de la LPrPNP.

9.5 DOMAINES ET AGRICULTURE

La Municipalité a proposé et finalisé l'échange de la parcelle RF n° 475 (977 mètres carrés), cédant ainsi la parcelle RF n° 483 (3'908 mètres carrés), au propriétaire de la parcelle RF n° 475. Cet échange de terrains a pour objectif de réaliser un trottoir, ainsi qu'un chemin piétonnier, afin de garantir un accès sécurisé pour rejoindre le chemin du Sau. Cette initiative représente une réelle opportunité pour la commune, afin d'améliorer son réseau de cheminements piétonniers, facilitant ainsi la circulation à pied, tout en renforçant

la sécurité des usagers. Elle s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration des infrastructures publiques et de l'environnement de vie des habitants de Cossonay.

9.6 FORÊTS

Forêts communales

Au cours de l'année 2024, l'entreprise mandatée a exploité les bois communaux de la façon suivante :



D'autres travaux ont été menés dans les forêts communales :



Les employés du secteur Travaux et voirie ont aussi contribué à l'entretien du patrimoine forestier par les travaux suivants :

- entretien de plantations
- soins culturaux « ponctuels »
- entretien des chemins
- gestion du couvert à bois
- entretien de la cabane des bûcherons
- lutte contre les néophytes envahissantes
- lutte contre le bostryche
- aménagements divers pour l'accueil en forêt (panneaux, bancs, etc.)
- entretien de la Piste Vita et remplacement d'infrastructures le long du parcours
- nettoyage des sous-bois avant les coupes

Pour 2024, la charge du dicastère des forêts s'élève à CHF 92'255.- (CHF 89'566.95 en 2023).

Journée du martelage

Lors de la journée du martelage du 18 septembre 2024, 61 arbres ont été marqués, pour un volume de 125 m³ sur pied.

En vue de garantir la sécurité de la population et des infrastructures situées sur le territoire communal, Jean-Claude Challet, municipal, accompagné du garde forestier, a procédé à l'inspection annuelle des parcs et jardins, ainsi que des arbres isolés.



Commune de Cossonay

Photo d'une martelle.

Plantations d'arbres par les élèves de Cossonay

Les élèves de Cossonay ont participé à la plantation de 600 arbres. Cette initiative, impliquant activement les jeunes de la commune, vise à sensibiliser à la préservation de l'environnement et à contribuer à l'embellissement du territoire.

L'école et la Municipalité ont renforcé leur collaboration pour maintenir un rendez-vous, mettant en valeur à la fois le patrimoine forestier et l'action citoyenne des plus jeunes.

Bien que cette activité exige concentration et application, sous l'œil avisé des enseignants, des entreprises forestières et des services communaux, les sourires ont été de mise en cette matinée d'avril.

Contrairement à d'autres activités ou compétitions, il n'y a ni fort ni faible pour planter un arbre: chacun y trouve du plaisir! Avec un petit budget, mais d'une grande utilité, cet événement d'apparence anodine suscite la discussion dans les familles, avec des retombées inattendues pour la Municipalité. « Les élèves ont insisté pour que leurs parents viennent sur place, voir leurs arbres ». Le fait de respecter la forêt et de profiter des sorties au grand air, plutôt que de passer du temps sur une tablette, fait de cette initiative un véritable succès!

Tout cela pour un budget d'environ CHF 2'000.—, pris en charge par la Commune. Une somme plutôt modeste face à l'émulation observée dans cette clairière, où des chênes majestueux grandiront dans quelques décennies.



Odile Meylan - Journal 24 Heures

Des élèves de Cossonay.



Odile Meylan - Journal 24 Heures

Jean-Claude Challet, municipal, dans le cadre de la plantation des 600 arbres.

Groupement forestier

Le Groupement forestier assure la fonction de coordination entre le Canton et les communes et facilite la gestion cohérente des forêts des 14 communes membres. Il permet également de financer les services du garde-forestier (compte 320.352).

Jean-Claude Challet a été élu au comité, en date du 9 novembre 2023.

Les gardes-forestiers et l'ECA mènent un projet pilote pour lutter contre les incendies (couloir de 10 mètres dans lequel tout le bois sec est enlevé). Ce projet est financé à 70% par le Canton et 30% par les communes qui peuvent refacturer aux propriétaires bénéficiaires.

Le comité, avec l'appui des deux inspecteurs forestiers, travaille toujours sur la décision des autorités cantonales de revoir le découpage des groupements forestiers dans la région, afin de faire correspondre les arrondissements forestiers aux régions de la DGE-DIRNA (Direction des ressources et du patrimoine naturels), elles-mêmes calées sur les limites des districts. Ce nouveau découpage devrait être réalisé au 31 juillet 2025.

Le départ à la retraite du garde-forestier est prévu en 2025.

En 2024, la vente de bois de feu a rapporté CHF 31'565.—, contre CHF 32'271.10, en 2023. Pour la Commune, la gestion du Groupement forestier représente une charge stable de:



État de la forêt

L'état des forêts ne s'est pas amélioré cette année, malgré des épisodes pluvieux durant l'été. Le manque d'eau, la chaleur et les scolytes (coléoptères qui se développent sous l'écorce des résineux) en sont les conséquences principales. La politique d'arrondissement transmise aux gardes forestiers par l'inspecteur forestier est d'éviter l'exploitation de résineux verts et sains, de ne pas exploiter les bois déjà secs, sauf s'ils sont dangereux pour une infrastructure, et de se concentrer sur les bois dépérissants. La situation est telle qu'il n'y a pas assez de ressources humaines pour intervenir partout où il le faudrait. Il convient par conséquent de mettre des priorités sur les interventions urgentes. Il n'y a jamais eu un aussi grand pic de bostryches dans le Jura, sur le Plateau, après le passage de Lothar.

Marché des bois

La demande des bois résineux est soutenue sur le marché Suisse. Malheureusement, comme il y a pléthore de matière au niveau international, la valeur marchande de ces bois est relativement basse.

Concernant les bois feuillus, la demande continue d'être favorable pour une grande partie des assortiments.

9.7 CHIENS

La Commune a recensé 277 chiens en 2024. Face au nombre croissant de chiens, la Municipalité a augmenté le nombre de Robidogs installés dans les quartiers, afin de sensibiliser à nouveau les propriétaires dans la lutte contre les déjections canines, le « littering » et les dégâts causés au bétail (intoxication, avortement).

10

ROUTES, CHEMINS ET VOIRIE

11

SERVICE DE L'EAU ET DE L'ÉPURATION

10.1 RÉFECTION DES ROUTES ET CHEMINS

Rue de la Laiterie à Allens

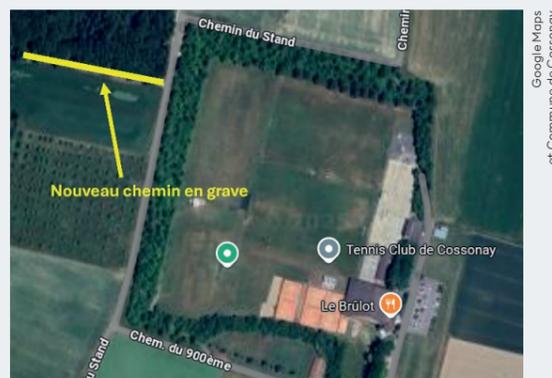
La réfection du collecteur, le long de la rue de la Laiterie, a été réalisée, afin d'éviter une accumulation d'eau lors de fortes pluies.



Rue de la Laiterie à Allens, réfection du collecteur.

Chemin en grave le long de la forêt

Le cheminement le long de la forêt débouchant sur le chemin du Stand, procurait d'importants désagréments lors de fortes pluies. Il se désagrégeait, bouchait le collecteur d'eau claire et inondait le chemin du Stand. Ainsi, afin de remédier à ceci, il a été recouvert de grave et roulé pour en faire un cheminement en dur, puis, des coulisses en bois ont été insérées pour l'écoulement des eaux de pluie, dans les abords de la forêt.



Chemin du Stand, nouveau chemin en grave.

Réfection du trottoir le long de la rue de Lausanne

Le trottoir le long de la rue de Lausanne a été réfectionné en 2024. Durant ce même laps de temps, des sondages ont été effectués sur ce tronçon, en vue de réfectionner sa structure et d'y poser un revêtement phono-absorbant en 2025.

Pose de phono-absorbant

En 2024, le revêtement phono-absorbant a été posé en bas de la Grand'Rue.

Dans ce dicastère, il faut distinguer les catégories suivantes :

➤ L'eau potables ➤ Les eaux claires ➤ Les eaux usées

11.1 EAU POTABLE

Environ 10'000 m³ d'eau de moins que l'année dernière ont été consommés, et ceci essentiellement dû aux fortes pluies de l'été et à moins d'arrosage.



1'881'959 m³

= Production des sources de l'association intercommunale de Vy de Mauraz dont **1'109'698 m³** ont été déversés dans la Venoge (trop plein).



442'912 m³

= Consommation de la Commune y compris **24'173 m³** pour les fontaines dont **309'603 m³** sont facturés pour un montant total de **CHF 396'671.60**.



133'309 m³

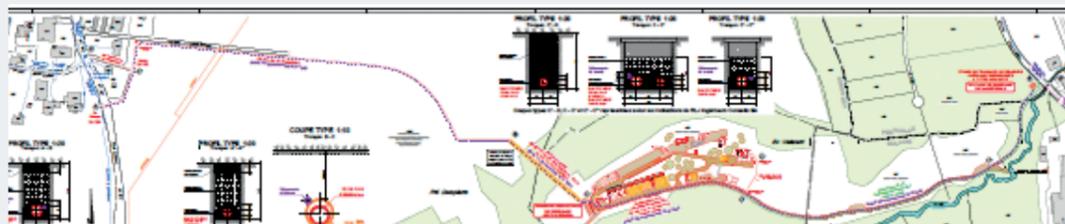
= Solde représenté par **24'173 m³** pour les fontaines
 > eau des jardins communaux
 > eau des fontaines
 > rinçages des nouvelles conduites
 > fuites d'eau

Association intercommunale de Vy de Mauraz

L'État de Vaud projette la transformation et la mise aux normes de la piste d'exercice de la protection civile, au lieu-dit « En Valezard », sur le territoire de la Commune de Cossonay, pour les besoins du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM). La distribution d'eau et la défense incendie sur le site doivent être garanties par des conditions hydrauliques adéquates. Le moyen d'y parvenir est de prévoir une extension à partir du réseau de Vy de Mauraz. C'est aussi l'occasion d'approcher la Commune de Penthalaz, pour lui

fournir de l'eau potable, mais également, en cas de problèmes sur le réseau de Vy de Mauraz, pour qu'elle puisse fournir de l'eau à la Commune de Cossonay.

À ce propos, Vy de Mauraz a signé un contrat de droit administratif avec la Commune de Penthalaz, pour la construction de la conduite et a convenu des arrangements avec le Canton, afin de partager les frais des fouilles. Le démarrage des travaux est prévu début 2025.



Plan du tracé de la conduite.

Le nettoyage des cuves des réservoirs d'eau, prévu deux fois par année, a été effectué sans problème par l'équipe du service des eaux.

Les 10 ans de la création du réservoir de Vy de Mauraz.



Sous la cantine et une bouteille en verre Vy de Mauraz.



Le fontainier, les surveillants et le président.

Liste des ruptures de conduite 2024

21.11.2024

Fuite d'eau sur une conduite privée. Une réparation provisoire a été effectuée en attendant la réfection complète de la conduite concernée. Les travaux ont été réalisés par STS.

20.08.2024

Fuite sur une prise d'eau privée neuve, à la rue des Bons-Enfants. La réparation a été effectuée par STS et l'information a été donnée à D. Crottaz.

29.07.2024

Fuite d'eau sur une conduite privée à l'avenue du Funiculaire. Une réparation provisoire a été effectuée en attendant la fin des vacances du Bâtiment.

14.06.2024

Fuite d'eau sur une introduction privée. Celle-ci a finalement été changée d'endroit, étant donné que l'ancienne passait dans la chape d'un des appartements. Les travaux ont été réalisés par Alcord SA, pour le Génie Civil et Crottaz SA pour le sanitaire.

11.2 EAUX CLAIRES ET EAUX USÉES

Préavis 06/2019

Travaux de la Petite Rue et projet de mise en séparatif. Mise à niveau des services et réfection de la chaussée

Les travaux de la Petite Rue se sont terminés sans difficultés et la pose du tapis définitif a été effectuée. Il reste toutefois quelques détails de peinture à réaliser, d'ici avril 2025, ainsi que la pose d'échelles dans les chambres.



Préavis 01/2024

Mise en séparatif à la route de Morges Sud

Malgré l'accord d'un crédit de CHF 2'454'000.- et l'autorisation reçue pour exécuter les travaux, des oppositions (réglées à ce jour) ont retardé le dossier. Les travaux devraient ainsi démarrer dans le courant de l'année 2025.

Mise en séparatif du réseau d'évacuation des EU/EC « Sous le Château »

Les études pour la mise en séparatif « sous le Château » sont terminées. Le préavis pour le crédit de construction sera préparé début 2025.

Préavis 05/2024

Réfection de la chaussée et adaptation des réseaux souterrains au chemin de Jolimont

Une fois le crédit de construction accordé, les travaux devraient commencer début 2025.

Préavis 10/2024

Création d'un Vortex et réaménagement du ruisseau des Rochettes

Le Conseil communal a accordé un crédit d'un montant de CHF 16'200'000.-, pour financer les travaux de création d'un Vortex et le réaménagement du ruisseau des Rochettes.

Il a notamment autorisé le financement de ce crédit par les liquidités courantes ou en recourant à l'emprunt aux meilleures conditions du marché, auprès d'un établissement financier, dans le cadre du plafond d'endettement. Il a aussi autorisé la Municipalité à amortir le crédit demandé, selon les règles de MCH2.

Par ailleurs, le Conseil communal a également accepté l'échange de terrain sans soulte, avec la Société immobilière du Château, ainsi qu'un autre échange de terrain faisant l'objet du paiement d'une soulte de CHF 59'137.-, en faveur de la Commune de Cossonay, somme portée au capital.

11.3 ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES COSSONAY-PENTHALAZ-PENTHAZ-DAILLENS-BETTENS-SULLENS-BOURNENS (AIEE)

La STEP fonctionne à satisfaction, malgré les longues périodes de pluie qui ont provoqué des déversements aussi bien à Penthaz, dans la Venoge, qu'à d'autres STAPs (station de pompage), dans différentes rivières. À ce propos, l'étude pour éviter les déversements dans le cadre des STAPs avance bien.

Selon le tableau ci-dessous, en 2024, 1'362'132 m³ d'eau usées ont été épurées, dont 707'310 m³ facturés. La différence représente les eaux parasites.

STEP de Penthaz énergie 2024 (AIEE)

Énergie produite		Énergie achetée		Épuration	
Photovoltaïque:	24'122 kWh	Romande énergie:	585'283 kWh	Eau épurée:	1'362'132 m ³
Biométhane:	88'465 m ³	Holdigaz:	21'539 m ³		

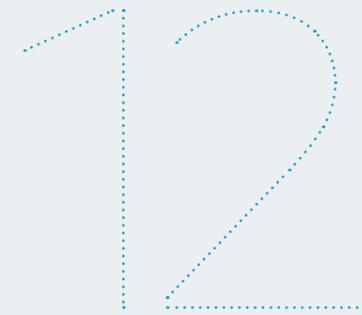
Au printemps 2024, le projet des nouveaux statuts de l'association intercommunale a été adressé pour avis aux sept municipalités. Elles ont toutes répondu. Il reste cependant encore quelques ajustements, avant de pouvoir proposer un préavis avec le nouveau projet de statuts aux sept communes, puis au Conseil communal.

Le 22 novembre, une délégation venue de Chine, plus précisément de la province du Jiangsu qui compte 80 millions d'habitants, a été reçue. Leur

ville centre compte à elle seule 8 millions d'habitants. La population de cette région a subi une énorme croissance et ses eaux sont extrêmement polluées. Son grand lac, notamment, est rempli d'eaux grises et boueuses, polluées par les immenses zones rurales non raccordées à des STEP. Cette délégation est venue s'informer sur la manière de faire à la STEP de Penthaz, intéressée notamment par le traitement des micropolluants et volontaire pour développer la construction de STEPS modernes.



Visite d'une délégation chinoise du Département de ressource eau de la province chinoise du Jiangsu.



SERVICE INDUSTRIEL

12.1 ÉLECTRICITÉ / CONSOMMATION / COÛTS

Dans le graphique ci-dessous, où l'on peut observer la consommation électrique de la Commune de Cossonay durant l'année 2024, on constate une hausse de 6.6%, en comparaison avec l'année dernière. Ce qui représente une augmentation de 40'204 kWh, hors éclairage public.

L'éclairage public représente, quant à lui, une diminution de 2057 kWh et ceci grâce au programme 83 (extinction des luminaires dans les rues secondaires, à partir de minuit).

Total consommation 2024



13 ÉCOLES

13.1 ASICOPE – ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE COSSONAY-PENTHALAZ

Gestion

Le Conseil intercommunal a siégé trois fois au cours de l'année 2024 et trois préavis lui ont été soumis. Le CoDir s'est réuni à quinze reprises pour assurer une gestion régulière et proactive des besoins matériels du collège.

Le nombre d'élèves est en augmentation avec 686 collégiens inscrits à la rentrée 2024.

Le collège a célébré ses 40 ans lors du PAM Festival en juin. À cette occasion, tous les anciens et actuels enseignants ont été invités à un apéritif convivial.

Au cours de l'année 2024, un appel d'offres au marché public a été lancé pour le remplacement du mobilier scolaire du PAM 2, devenu vétuste après presque 30 ans d'utilisation. Au vu du montant de l'investissement, CHF 316'000.–, l'ASiCoPe a dû protocoler un appel d'offres en procédure ouverte et s'est adjoint les services d'un expert, afin de garantir le respect des réglementations en vigueur. Neuf entreprises suisses, majoritairement vaudoises, ont soumis une offre. N'ayant pas encore migré sur le nouveau plan comptable MCH2 (basculé prévue en 2026), le CoDir a décidé d'utiliser la totalité du «Fonds de renouvellement du mobilier, matériel et machines», pour financer cet achat, soit un montant de CHF 120'000.–. Selon les nouvelles normes comptables, l'amortissement se fera sur 10 ans.

Après cet acquisition, l'ensemble du mobilier scolaire du Pré-aux-Moines sera entièrement neuf, le mobilier du PAM 1 ayant été remplacé en 2018.

Le câblage des bâtiments PAM 1 et 2 a été modernisé, afin d'assurer un affichage numérique de qualité.

Les traditionnels camps de ski et sorties culturelles se sont bien déroulés. Un dépassement budgétaire d'environ CHF 13'000.– a été constaté, en raison de la hausse des tarifs des CFF et des transports en général.

Ces activités représentent :

- 6 camps de ski, pour 12 classes de 9^e année ;
- 2 camps de ski d'une demi-semaine, pour 12 classes de 10^e année ;
- 8 voyages d'études, pour 11 classes de 11^e année.

En 2024, une semaine d'échange linguistique en Suisse alémanique pour 2 classes de 10H a pu être mise en place. Chaque élève s'est vu attribuer un correspondant avec lequel il a passé la semaine, à 50% dans sa propre famille et à 50% dans celle de son correspondant.

Le Travailleur social de proximité poursuit son engagement auprès des jeunes et a notamment accompagné plusieurs collégiens dans leurs recherches pour trouver une place d'apprentissage, en les aidant à rédiger leur curriculum vitae et à se préparer aux entretiens d'embauche.

Transports scolaires

La réalité des transports est duale, avec des lignes dédiées et des bus de ligne. L'année 2024 n'a connu aucun incident majeur. De plus, la hausse des coûts anticipée dans le budget 2024 s'est révélée moins importante que prévu. La répartition des coûts, calculée par Microgis entre l'ASiCoPe et l'ASiVenoge a diminué, de 40% à 31%.

La pause de midi et le CLAC

Une nouvelle cuisine professionnelle, conforme aux normes actuelles, a été installée pour la préparation des repas de la cantine scolaire et des garderies environnantes. Cet investissement a permis d'augmenter le nombre de repas servis, tout en garantissant une qualité optimale. Ainsi, 22'554 repas ont été servis en 2024. Soit une

augmentation de 12.2% par rapport à 2023 qui en totalisait 20'101.

La cantine du PAM est aussi ouverte aux élèves de 7P et 8P enclassés au bâtiment des Chavannes 1 et qui dépendent de l'ASiCoVV. En 2024, 495 élèves étaient inscrits au repas de midi, dont 109 élèves de l'école primaire. Un partage des frais est régi par une nouvelle convention signée en décembre 2023 et appliquée dès la rentrée scolaire 2023-2024. La fréquentation de la zone pique-nique varie fortement en fonction des saisons et des conditions météorologiques.

Le coût net de l'accueil de midi pour l'année s'élève à environ CHF 257'860.–. soit légèrement inférieur au montant de CHF 262'000.– attendu selon le budget.

Coût net de l'horaire continu

2021	CHF 202'869.–
2022	CHF 230'600.– augmentation liée à la prise en charge des élèves (surveillance au CLAC et à la bibliothèque)
2023	CHF 226'000.– inférieur face au budget prévu (CHF 264'200.–)
2024	CHF 257'860.– légèrement inférieur face au budget prévu (CHF 262'000.–)

Coût de l'élève ASiCoPe

Le coût par élève en 2024 se monte à CHF 5'108.19, contre un montant budgété à CHF 5'276.66. Pour mémoire, ce coût était de CHF 4'372.80 en 2023.

2021	CHF 4'173.09
2022	CHF 4'225.34
2023	CHF 4'372.80
2024	CHF 5'108.19

13.2 ASICOVV – ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE COSSONAY-VEYRON-VENOGE

Gestion

Le Conseil intercommunal a siégé à deux reprises en 2024.

Le CoDir s'est réuni à dix-huit reprises. Tous les sujets habituels ayant trait à la vie scolaire des enfants ont été traités. L'ouverture de six nouvelles classes à la rentrée, le 19 août, a généré une réflexion conséquente.

Il n'y a pas eu de changement de secrétaire et boursier au sein de l'ASICOVV.

Au 31 décembre, l'ASICOVV accueillait 946 élèves, contre 873 en 2023, soit une augmentation de 8,5% sur neuf sites scolaires. Ces élèves proviennent de onze communes : Chavannes-le-Veyron, Cossonay, Cuarnens, Dizy, Gollion, Grancy, La Chaux, L'Isle, Mauraz, Mont-la-Ville et Senarclens.

Au cours de l'année 2024, le Conseil intercommunal a dû se prononcer sur quatre préavis, tous acceptés. En dehors des préavis habituels sur les comptes de l'année précédente et le budget de l'année suivante, le CoDir a présenté le préavis n°2, concernant une demande de crédit d'étude pour le projet d'extension du complexe des Chavannes et le préavis n°3, concernant une mise à jour du règlement de l'ASICOVV.

L'établissement primaire Cossonay-Veyron-Venoge a été qualifié de « dynamique » par la DGEO et à l'occasion de la rentrée scolaire, le 19 août 2024, les classes du complexe des Chavannes ont accueilli Frédéric Borloz, Conseiller d'État en charge du dicastère des écoles, son équipe, ainsi que la presse.

Bâtiments scolaires

En raison de l'arrivée de nombreux élèves à l'école primaire, une nouvelle classe a été ouverte à Gollion.

Les deux classes de 3P et 4P restées au collège des Chavannes 1 ont intégré le bâtiment des Chavannes 2.

L'appartement d'habitation situé au dernier étage du bâtiment des Chavannes 1, a été libéré par le locataire, puis a été transformé en salle de travaux manuels et de musique.

Complexe des Chavannes ou Chavannes 2

Le crédit d'étude portant sur l'extension du complexe des Chavannes a été adopté au printemps 2024. Le projet, tel que présenté lors du Conseil intercommunal en septembre dernier, prévoit la construction d'une dizaine de salles de classes, de deux salles spéciales, de locaux administratifs et techniques.

Fête des 5 ans de l'ASICOVV

En 2024, l'ASICOVV a fêté le 5^e anniversaire de sa création. La Direction et les enseignants ont été très motivés à créer des événements festifs dans toutes les écoles appartenant à l'ASICOVV. Ainsi, Cossonay a accueilli au bâtiment PAM 3, le 1^{er} bal des élèves du primaire.

La PAMtine

En 2024, 102 élèves se sont inscrits et 2'856 repas ont été servis.

La cantine pour les 7^e et 8^e

Les élèves du cycle d'orientation (7P et 8P) mangent au RestOPam et à la salle de pique-nique de CossArena.

En 2024, 109 élèves se sont inscrits à la cantine du collège.

La salle de rythmique de CossArena leur est toujours réservée comme salle de jeux et de détente. Malheureusement, une hausse des déprédations des jeux mis à disposition des élèves a été constatée. Ils ont été remplacés par des jeux de société plus propice au calme. Une vigilance particulière a été mise en place, afin de garantir un climat de respect entre les élèves, leurs camarades et les responsables. Ces derniers sont chargés de rappeler régulièrement les règles de bonne conduite et de signaler toute attitude inappropriée.

L'équipe des auxiliaires, composée actuellement de huit femmes, se renouvelle régulièrement, à la suite de départs à la retraite ou de déménagements. De nouvelles surveillantes sont arrivées au cours de l'année.

La bibliothèque scolaire

La bibliothèque située au complexe des Chavannes, connaît un franc succès durant la pause de midi, en particulier pour les élèves aimant lire et souhaitant un cadre calme et confortable.

Les Devoirs Accompagnés

Anciennement « Devoirs Surveillés », cette appellation a changé, afin de mieux exprimer la réalité. Beaucoup d'élèves inscrits étant allophones, les surveillants se doivent maintenant de veiller à la bonne compréhension des consignes et à l'expression du français écrit.

Les Devoirs Accompagnés ont lieu à Cossonay, ainsi qu'à L'Isle, trois jours par semaine. À Cossonay, 18 enfants sont inscrits. La fréquentation journalière est de 15 enfants pour le lundi, 9 enfants le mardi et 12 enfants le jeudi. L'accompagnement est assuré par 3 surveillantes. Il a lieu après les cours de l'après-midi. Les parents ont maintenant la possibilité d'autoriser leur enfant à rentrer à la maison, une fois les devoirs finis.

Transports scolaires

Les coûts liés aux transports scolaires pour l'année 2024 sont maîtrisés et correspondent aux coûts de l'année 2023.

Médecin scolaire

Le Docteur Weinguni a fait valoir son droit de départ à la retraite. La Doctoresse Céline Juchler l'a remplacé. Docteure en médecine spécialiste FMH en pédiatrie, elle exerce également en cabinet à Cossonay.

Dépistage dentaire

L'ASICOVV est toujours satisfaite de ses deux prestataires, Ardentis et la Doctoresse Givel.

Le coût du dépistage dentaire reste inchangé, soit CHF 12.09 par élève.

Patrouilleurs scolaires

L'équipe de 17 patrouilleurs sécurise toujours le chemin menant les enfants à l'école. Des panneaux clignotants ont été installés près des établissements scolaires, afin de rendre les automobilistes attentifs aux rentrées et sorties des élèves.

L'ASICOVV prend en charge le 25% des coûts des patrouilles scolaires.

Comptes

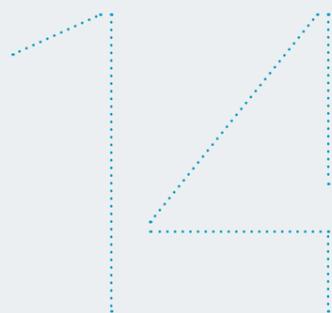
Les comptes sont établis sur la base des charges et des produits scolaires effectifs, incombant aux onze communes formant l'association :

- pour 9'897 habitants au 31.12.2024
- pour 865 élèves ASICOVV au 31.12.2024

En 2024, le coût par élève se monte à CHF 4'474.50, budgeté à CHF 5'412.80 par élève.

Coût de l'élève ASICOVV

2020	CHF 4'305.88
2021	CHF 4'061.00
2022	CHF 5'608.90
2023	CHF 4'748.20
2024	CHF 4'474.50



PETITE ENFANCE ET JEUNESSE

14.1 AJERCO

Le Conseil intercommunal, regroupant vingt-sept communes, s'est réuni deux fois en 2024. Le CoDir de l'AJERCO s'est réuni à dix reprises en 2024.

Le réseau AJERCO a connu une année 2024 riche en actions, ce qui laisse penser qu'il entre dans une période de mutation.

À Cossonay, une nouvelle UAPE a ouvert ses portes le 19 février, à la rentrée des relâches. Située rue des Laurelles, à deux pas de l'école pri-

maire, elle peut accueillir 48 enfants de 1P à 6P. Son ouverture a permis d'accueillir une grande partie des enfants sur liste d'attente.

Le 19 août, jour de la rentrée scolaire, ce sont les enfants de 0 à 3 ans qui ont découvert leur nouvelle garderie: Cocoon. Située dans le quartier Nouvelle Terre, elle accueille 44 enfants dans un environnement propice à leur développement.

Par ailleurs, le CoDir a travaillé sur le Plan Quinquennal de Développement 2025-2030, qui a été validé par le Conseil intercommunal, lors de son assemblée le 16 mai 2024. Il prévoit la création de 388 places au total dans le réseau, soit 88 places en accueil préscolaire et 300 places en accueil parascolaire. Il est à noter que les petites communes rurales souhaitent maintenant ouvrir des structures collectives, tant la demande des familles est grande. Ceci confirme la tendance d'avoir les deux parents actifs au sein d'un foyer, puisqu'en 2021, l'Office Fédéral de la Statistique révélait que plus de 60% des enfants de moins de 13 ans étaient confiés à une garde extra-familiale, ainsi que le désir des parents de placer leurs enfants en accueil collectif.

Au 31 décembre 2024, la liste d'attente pour les enfants de Cossonay est de 11 enfants en préscolaire et 1 enfant en parascolaire. Ce qui ne veut pas dire que ces familles sont sans solution. Il s'agit souvent de familles dont les demandes ont été partiellement satisfaites.



Garderie Cocoon.

Structures d'accueil préscolaires/parascolaires

Accueil préscolaire – Garderie Croquelune

- Nombre de places autorisées: 22
- Nombre d'enfants accueillis: 55

Accueil préscolaire – Garderie les Chavannes

- Nombre de places autorisées: 44
- Nombre d'enfants accueillis: 121

Accueil préscolaire – Garderie Cocoon

- Nombre de places autorisées: 44
- Nombre d'enfants accueillis: 68

Accueil parascolaire – UAPE Croquétoiles

- Nombre de places autorisées 1-6P: 48
- Nombre d'enfants accueillis: 117

Accueil parascolaire – UAPE Les Bosquets

- Nombre de places autorisées 1-6P: 24
- Nombre d'enfants accueillis: 59

Accueil parascolaire – UAPE Les Laurelles

- Nombre de places autorisées 1-6P: 48
- Nombre d'enfants accueillis: 76

« Photographie » de l'offre et des besoins de la Commune de Cossonay au 31 décembre 2024 :



14.2 STRUCTURE D'ACCUEIL PARASCOLAIRE COMMUNALE LA GOÛTINE

En 2024, la Goûtine, UAPE communale, s'est réorganisée, afin de se préparer à accueillir les enfants dès la 1P pour 2025. Cette décision permettra de s'adapter au plus près aux demandes des familles qui ont besoin de solutions de garde pour leurs très jeunes enfants. Afin de respecter les normes imposées par l'OAJE (SCAJE dès 2025), une personne ayant le CFC d'assistante socio-éducative a été engagée. Par ailleurs, la responsable de la Goûtine, s'est inscrite à une formation permettant d'obtenir le Brevet fédéral de responsable d'équipe dans des organisations sociales et médico-sociales. La capacité d'accueil a été réduite à 12 enfants par après-midi, contre 15 auparavant, comme le prévoit le règlement édicté par l'OAJE pour ces classes.

À la fin de l'année scolaire, les enfants ont pu exposer leurs bricolages et ont préparé un spectacle à l'intention de leurs parents.

Le 28 septembre, la Goûtine a ouvert ses portes pour la première fois aux habitants de la Commune de Cossonay, afin de leur faire découvrir ce lieu très apprécié des enfants.

Avant les vacances de Noël, les familles ont été invitées à participer à un moment festif, animé par les enfants: un loto de Noël, garni de nombreux prix. Cet événement a remporté un franc succès.



Affiche loto de Noël.

Ces ouvertures aux familles et aux habitants, montrent combien la Goûtine souhaite être un lieu ouvert et faire partager l'enthousiasme des enfants.

14.3 AUTRES STRUCTURES

L'Atelier Magique

En 2024, la Commune de Cossonay a soutenu le jardin d'enfants L'Atelier Magique en prenant le loyer à sa charge. Le but étant de les aider, tout en déchargeant le réseau.

La Maison Bleue

La Maison Bleue est un lieu d'accueil pour parents et enfants qui se situe à l'Espace Landry. Les enfants y viennent pour avoir un espace de jeu, faire des expériences, rencontrer d'autres enfants et adultes. Les parents ont la possibilité de jouer librement avec les enfants, de disposer d'un moment de détente, d'échanger avec

d'autres parents, accompagnants ou professionnels.

L'accès est libre et sans inscription et l'anonymat est préservé. Seuls l'âge et le prénom de l'enfant sont demandés. L'Espace Prévention La Côte en a repris la gestion, dès le mois de janvier 2024.

Fréquentation de La Maison Bleue durant l'année 2024

	0-1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	5 ans	Nouveaux enfants	Nombre de visites d'accompagnements		
	(0-11m)	(12-23m)	(24-35m)	(36-47m)	(48-59m)	(dès 60m)		Mères	Pères	Autres
Janvier	20	34	43	16	0	0	12	67	1	16
Février	23	38	40	15	0	0	8	66	6	21
Mars	34	29	50	25	0	0	18	85	8	24
Avril	17	18	28	17	1	0	7	48	8	11
Mai	32	28	49	28	0	0	9	76	7	22
Juin	28	25	39	30	2	0	16	68	8	19
Juillet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Août	10	22	22	12	0	0	11	40	3	16
Septembre	17	45	34	20	0	0	13	64	8	22
Octobre	6	24	14	7	0	0	9	33	2	7
Novembre	13	39	43	29	0	0	12	70	13	21
Décembre	8	23	23	12	0	0	7	35	3	19
TOTAUX	208	325	385	211	3	0	122	652	67	198
				1132				917		

14.4 LA PAMTINE

La cantine communale PAMtine, se veut plus qu'un simple lieu de restauration: elle veut être un véritable espace d'apprentissage du goût et de détente pour les enfants.

Chaque jour, la cantine accueille les élèves dans un cadre agréable et sécurisé, leur offrant des

repas équilibrés et variés. Les menus sont élaborés en tenant compte des recommandations diététiques, par la société Miam-Miam, dépendante du restaurant du Pré-aux-Moines, favorisant ainsi une alimentation saine et diversifiée. En 2024, 102 élèves étaient inscrits et 2'856 repas ont été servis.

Après avoir dîné, les enfants bénéficient d'un temps de repos avant la reprise des cours. Ils peuvent participer à diverses activités ludiques et éducatives, encadrées par des animateurs

qualifiés. Jeux de société, ateliers créatifs, lecture ou encore activités physiques légères sont proposés, afin de favoriser la détente et la bonne humeur.

14.5 CENTRE AÉRÉ

Pour la première fois, un centre aéré s'est déroulé à Cossonay, du 15 au 19 juillet, période durant laquelle les UAPE de la Commune sont fermées. Cette semaine était organisée par MJSR (Mouvement Jeunesse Suisse Romande). Une quinzaine d'enfants ont été accueillis de 8 h 15 à 17 h 45.

L'accueil s'est déroulé à la CossArena. Ce lieu était parfaitement adapté pour un centre aéré.

La grande salle de gym a permis de proposer un bon nombre d'activités à l'intérieur. L'espace extérieur avec la grande pelouse, ainsi que les terrains multisports se sont, quant à eux, parfaitement prêtés à des activités extérieures variées. En outre, une sortie en forêt et un après-midi à la piscine de Bellerive, à Lausanne, ont été organisés au cours de la semaine. Le succès de cette première édition fait que l'expérience sera renouvelée en 2025.

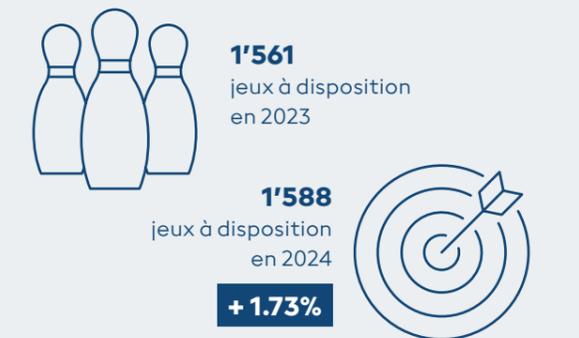
14.6 LUDOTHÈQUE

La ludothèque a pris ses nouveaux quartiers, Place Vy-Neuve, dans des locaux plus spacieux et plus lumineux, au mois de novembre. L'équipe se compose d'une responsable et de neuf bénévoles. Au 31 décembre 2024, la ludothèque enregistrait un total de 105 abonnements, se décomposant comme suit: 21 nouveaux abonnements, 39 renouvellements et 45 abonnements en cours.

Le flux d'entrées/sorties est important, avec 3'598 jeux loués en 2024. Cela représente une moyenne de 300 jeux par mois d'ouverture de la ludothèque, après déduction des semaines de fermeture pour vacances scolaires. La ludothèque proposait au 31 décembre 2024, 1'588 jeux, contre 1'561 au 31 décembre 2023, soit une augmentation de près de 1.75%. Au vu du nombre de nouveaux jeux mis en vente chaque année en Suisse, plus de 1'000, ce service est très apprécié par la population qui peut tester des jeux à la maison, avant de les acheter ou les louer régulièrement. Les familles peuvent également y trouver des jeux d'extérieur en grand format, pratique pour les réunions familiales ou les anniversaires. En outre, la ludothécaire se forme régulièrement pour pouvoir choisir les jeux les plus adaptés à la clientèle de la structure et pouvoir conseiller les abonnés dans ce dédale de nouveautés! Ce rôle de conseil est également très apprécié.

La ludothèque a organisé une soirée jeux, le 8 novembre, au RestoPam. Cette soirée annuelle devient maintenant une tradition et accueille de plus en plus d'amateurs.

La ludothèque était à nouveau représentée aux soirées des nouveaux habitants et nouveaux retraités de Cossonay, Daillens et Penthalthaz, au cours de laquelle elle a pu présenter des jeux pour enfants et adultes.



14.7 LE CLAC

Le CLAC est devenu un lieu phare pour les rencontres de jeunes. Il s'est offert un «relooking» avec du nouveau mobilier confortable, ainsi qu'une cuisinière neuve pour pouvoir préparer des repas conviviaux. Un billard est venu enrichir les possibilités de jeux en groupe.

Une Journée Portes Ouvertes s'est déroulée le samedi 5 octobre, afin de faire découvrir Le CLAC aux municipalités concernées par les jeunes le fréquentant, ainsi qu'aux parents.

La fréquentation à la pause de midi est toujours très élevée. Les élèves sont maintenant habitués et ont trouvé leurs marques, au point que des animations telles que la fabrication de boules de Noël, sont maintenant proposées.

Concernant l'accueil libre, plusieurs initiatives ont contribué à « installer » Le CLAC, dans la vie

des jeunes. Deux circuits ont été organisés avec des jeunes sur le thème : « Comment vivez-vous la Commune? », afin de faire découvrir aux animateurs les lieux que les jeunes aiment fréquenter et pour quelles raisons.

Parmi les différentes activités proposées en 2024, voici celles qui ont eu le plus de succès :

- repas du vendredi soir avec les jeunes, grillades en extérieur ;
- atelier biscuits et boules de Noël ;
- tournois de tennis de table ;
- laser game et bowling ;
- initiation au breakdance ;
- concours pour un nouveau logo du CLAC ;
- soirée blind test.

Les activités du CLAC montent en puissance et s'inscrivent dans la volonté d'une véritable Politique Jeunesse, pensée et objectivée.

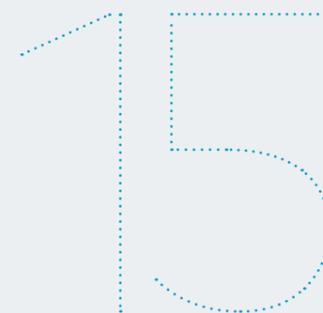
14.8 TRAVAIL SOCIAL DE PROXIMITÉ

En 2024, le TSP a rencontré de nombreux jeunes à Cossonay et ses environs, particulièrement au CLAC, où il a pu établir des liens avec environ 280 adolescents des dix-sept communes de l'ASiCoPe, dont près de 150 venant de Cossonay. Son travail lui a permis de mieux comprendre leurs préoccupations, notamment les difficultés scolaires, familiales et la recherche de projets post-scolaires. Les jeunes rencontrés ont exprimé des problèmes tels que le racisme, le sexisme et le manque de motivation face à l'avenir, en particulier pour ceux qui n'ont pas trouvé d'orientation professionnelle après l'école. Il a également observé des problèmes de consommation, notamment de cannabis, d'alcool et de cigarettes, ainsi que de l'isolement social dû aux jeux vidéo.

Trois accompagnements individuels ont été réalisés, portant principalement sur des projets professionnels et des difficultés financières. Le rôle du TSP a consisté à écouter, guider et orienter les jeunes vers des services adéquats, en les aidant dans leurs recherches de travail ou de formation.

Ce travail a été soutenu par diverses collaborations avec des acteurs locaux comme l'école, la Commune, la police et d'autres services sociaux. En outre, il a participé à des projets comme le Bus Prévention et la création d'un centre pour jeunes à La Sarraz.

Les jeunes de Cossonay semblent apprécier les nombreuses activités sportives, mais certains, plus difficiles d'accès, traînent en groupe, sans but précis, consommant de l'alcool et du cannabis. Ces jeunes sont plus compliqués à approcher, bien que la consommation de substances semble relativement faible. L'objectif reste de renforcer les liens pour mieux répondre à leurs besoins.



INTÉGRATION ET CULTES

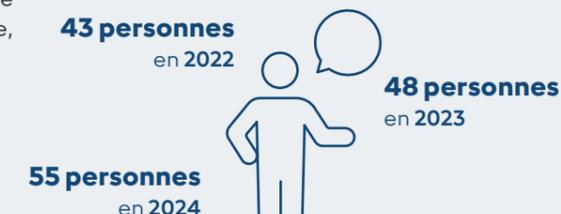
15.1 COURS DE FRANÇAIS

Les cours de français ont connu un nouvel essor en 2024. Le nombre d'inscrits a progressé et 7 personnes ont passé avec succès l'examen FIDE, ce qui leur a permis d'obtenir un permis B ou C.

Les élèves de ces cours viennent du Portugal, d'Espagne, d'Ukraine, d'Allemagne, de Grande-Bretagne, des États-Unis, du Chili, du Pérou, de Macédoine, de Turquie, de Serbie, d'Éthiopie, d'Afrique du Sud, de Thaïlande et de Chine.

Le Bureau Cantonal de l'Intégration octroie une subvention à la Commune de Cossonay, ce qui permet de proposer le cours à CHF 220.-/par an (CHF 200.- + CHF 20.- de frais d'inscription), au lieu de CHF 260.-/par an.

En 2024, 55 personnes ont bénéficié des cours de français, du niveau A0 à B1.



15.2 CULTES

Les trois Églises continuent leurs efforts pour un œcuménisme toujours plus rassembleur. Chacune a aussi sa vie propre et ses événements marquants.

La Paroisse Catholique a vu la réalisation de diverses rénovations. Les 24 communes concernées ont signé une convention, relative à l'église de La Sarraz, afin de mener à bien les travaux suivants, à court terme :

- peinture extérieure, en suivant l'exécution originale, selon sondage récent ;
- finition du système électrique dans l'église,

ainsi que dans la salle attenante (tableau électrique, corps lumineux supplémentaires dans la nef, etc.) ;

- réfection de la salle de catéchisme, ainsi que des toilettes ;
- installation d'une clôture, dans le but de protéger les investissements encourus.

Les fenêtres dans la salle paroissiale de la cure de l'église catholique de Cossonay ont été changées, ces dernières laissaient passer l'eau lorsqu'il pleuvait.

La Paroisse Évangélique Réformée a retrouvé sa Pasteure en août, après son congé maternité. Le responsable de la sonnerie des cloches du Temple a fait valoir son droit de départ à la retraite. Les cloches sont maintenant automatisées, ce qui évite la présence contraignante d'une personne à heure fixe.

L'Église Protestante Évangélique de Cossonay participe à l'élaboration du dossier, pour sa reconnaissance en tant qu'église officielle du Canton de Vaud.

15.3 ACTION PARRAINAGE VENOGÉ

Action Parrainage est une association intercommunale ayant pour but le parrainage de migrants par des familles suisses ou établies en Suisse depuis longtemps, afin de favoriser l'intégration. Rémy Pingoud, président du comité, a souhaité laisser sa place à Jean-Claude Huot. À fin 2024, le groupe de coordination régional est composé de: Florence Texier Claessens (Cossonay), Jean Rivier (Penthalaz), Catherine Novet (Penthalaz), Katarina Mrazek (Ferreys), Ginette Moinat (Senarclens) et Jean-Claude Huot (Cossonay). Ce groupe s'est réuni à quatre reprises en 2024.

En 2024, 22 parrainages étaient en cours dans la région. Cependant, une diminution est constatée depuis le début de l'année 2024. 8 parrainages existent avec des mineurs non accompagnés, mais la coordination se fait avec le réseau ad hoc.

Le groupe de coordination a souhaité sentir quels étaient les besoins actuels auxquels pouvaient répondre l'Action Parrainage. Ainsi, une séance a été organisée avec des parrains et marraines pour faire émerger les problématiques.

Trois se distinguent, en plus des questions liées aux cours de français et à l'envie de faire connaître Action Parrainage:

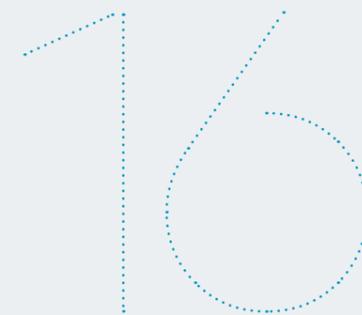
- 1) La recherche d'emploi des réfugiés (permis F, B, S): comment approcher les employeurs pour faciliter l'embauche, l'accès à des stages? L'idée est d'approcher l'ARCAM, l'association régionale de promotion économique;
- 2) La création de liens: l'idée d'une fête interculturelle reste bien présente. Ce type d'action a déjà été menée et reste envisageable. Mais il faut des forces supplémentaires pour lancer un nouveau projet. S'associer à d'autres initiatives pourrait permettre d'élargir les perspectives;

- 3) La problématique scolaire: comment appuyer les enseignants et les parents d'élèves allophones dans la communication? Le besoin est clairement perceptible. Les enseignants présents à cette soirée prospective, soulignent les difficultés de communication et l'intérêt d'un appui de tiers. Des contacts existent à La Sarraz; ils sont à créer ailleurs.

Des prises de contact ont été initiées suite à cette séance de prospective, notamment:

- une rencontre avec les deux coordinateurs régionaux de l'EVAM: la recherche de logements et d'accueils chez des particuliers reste d'actualité pour eux. Ils peuvent faire connaître Action Parrainage auprès des personnes dont l'EVAM à la charge. Un flyer en plusieurs langues serait utile;
- une rencontre avec l'équipe d'animation de la Maison Bleue à Cossonay a permis d'apprendre à mieux se connaître. L'accueil de cette équipe reste sans condition et anonyme, mais elle peut faire connaître Action Parrainage.

Au 31 décembre 2024, le nombre de personnes parrainées s'élevait à 22 pour les adultes et 8 pour les jeunes mineurs non-accompagnés.



AFFAIRES CULTURELLES

16.1 THÉÂTRE DU PRÉ-AUX-MOINES

Lieu de vie culturel foisonnant et innovant, le Théâtre de Cossonay a maintenu une programmation riche et variée en 2024. Axé sur une programmation suisse, il allie qualité artistique et convivialité, favorisant à la fois la découverte de nouvelles œuvres et le soutien aux talents régionaux. Au total, 24 spectacles pour 36 représentations ont animé les soirées de Cossonay.

La reconnaissance de la qualité du Théâtre du Pré-aux-Moines par le Canton s'est exprimée par une subvention d'un montant de CHF 25'000.- pour la saison 2023-2024.

Le Théâtre s'est distingué en créant une co-production avec l'École de Musique de Cossonay, *La Voix de Peau d'Âne*.

Ce projet a rassemblé plus de 50 artistes, réunis par une même passion. Amateurs et professionnels, notamment un Big Band de l'École de Musique de Cossonay, un chœur de jeunes adultes et quatre solistes renommés, qui ont campé les personnages du célèbre conte de Charles Perrault. La réécriture des dialogues dans un contexte contemporain, des arrangements musicaux sur mesure et une mise en scène originale ont fait le succès de cette première édition du Petit Nouvel An.

Le 5 septembre, Camille Destraz a annoncé son départ de la direction du Théâtre, à l'issue de la saison 2024-2025. Son dévouement et sa vision

ont permis de développer le rayonnement de ce lieu unique. Toujours à l'écoute des spectateurs et des artistes, elle a su créer un espace où chacun se sentait chez soi et où le dialogue entre la scène et le public est au cœur de chaque représentation. La Municipalité adresse ses chaleureux remerciements à Madame Destraz et lui souhaite plein succès dans ses nouveaux projets. Un processus d'engagement a immédiatement été mis en place pour engager une nouvelle Directrice. Le choix s'est porté sur Madame Véronique Biollay-Kennedy, Directrice du Centre pluriculturel et social d'Ouchy (CPO) à Lausanne. Tout en s'ancrant dans la continuité, Madame Biollay-Kennedy apportera sa sensibilité et ses idées. La Municipalité lui souhaite la bienvenue dans sa prise de fonction qui aura lieu le 1^{er} avril 2025.

La deuxième édition du festival « DécouvRire », fut un succès, totalisant environ 200 spectateurs. Yann Lambiel a parrainé cet évènement avec brio.

Le Théâtre en quelques chiffres

En 2024, **36 représentations** ont été données (dont 5 au Pendrillon), pour **10'333 spectateurs**, dont 398 ayant assisté au gala de présentation de la saison (à noter que pour les spectacles du Pendrillon, la jauge est à 110 places).

En 2024, le montant de la vente des billets s'élève à **CHF 388'461.75**.

Le Théâtre a reçu, durant la saison 2023-2024, un total de dons de CHF 40'000.– réparti comme suit:

- L'AstarPam a versé CHF 10'000.– pour le Festival du Pendrillon + un don de CHF 5'000.– directement versé à l'Association Melting Pot
- L'État de Vaud a versé CHF 25'000.– de subvention annuelle.
- Le Pour-cent culturel Migros a versé CHF 5'000.– pour le Festival du Pendrillon.

16.2 LA SA DU CASINO DE COSSONAY – CINÉMA

Le cinéma a gardé son rythme de croisière tout au long de l'année 2024.

Quelques succès sont à noter, notamment: *Dune 2*, *Un petit truc en plus*, *Le Comte de Monte Christo*, *Bon Chuur Ticino* ou encore *Vice Versa 2*. Ces derniers ont permis d'augmenter le chiffre d'affaires des entrées, passant de CHF 127'474.– en 2023 à CHF 139'381.– en 2024.

Les bons de réduction de CHF 5.–, subventionnés par la Commune, ont connu un grand succès et sont maintenant épuisés.

Toutefois, une baisse des produits vendus au bar (boissons et confiserie), ainsi que des ventes d'espaces publicitaires ont fait chuter le résultat et la perte enregistrée pour l'année 2024 s'élève à CHF 29'559.50.

Une réorganisation, de même que de nombreux projets sont en cours, afin de mettre en valeur les atouts du cinéma et ainsi le faire mieux connaître des habitants de la région.

	2023	2024
Entrées spectateurs	CHF 127'474.–	CHF 139'381.–
Publicité écran – diapositives	CHF 20'550.–	CHF 17'850.–
Publicité écran – films	CHF 7'240.–	CHF 6'909.–
Office fédéral de la culture – aide liée au succès	CHF 6'095.–	CHF 4'819.–
Association Amis Cinéma Cossonay (AACC) – soutien	CHF 5'000.–	CHF 5'000.–
Locations de la salle	CHF 6'100.–	CHF 2'974.–
Bar – ventes	CHF 16'208.–	CHF 14'023.–
Confiseries – ventes	CHF 18'060.–	CHF 14'762.–

Malgré une augmentation des entrées, le cinéma enregistre une perte de CHF 29'559.–, contre CHF 27'625.– en 2023, en raison de la restitution de 50% du prix du billet aux distributeurs et au remplacement de personnel.

16.3 BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

La Bibliothèque continue de grandir et s'adapte aux nouveaux besoins de la population. Afin de satisfaire une demande croissante, elle ouvre désormais ses portes le lundi après-midi de 14 h 30 à 17 h 30, en plus des ouvertures habituelles, ce qui revient à 4 ouvertures hebdomadaires. L'ouverture supplémentaire du lundi est très appréciée.

Nombre de prêts en 2024

	Adulte	Adolescent	Enfant	Tous publics	Total
Album		10	6'109		6'119
Bande dessinée	651	3'161	6'294	2'413	12'519
Blu-ray		1			1
Contes et histoires		3	46		49
Documentaire	408	318	2'251		2'977
DVD	36	240	431	304	1'011
Livre jeu		51	733		784
Livre-CD		8	491		499
Manga		2'429	212		2'641
Ouvrage en gros caractères	57				57
Première lecture			1'221		1'221
Revue	136	103	557		796
Roman	4'146	1'575	1'577		7'298
SOUS-TOTAL	5'434	7'899	19'922	2'717	35'972
e-audio					99
e-books					431
TOTAL					36'502

La bibliothèque cherche à étoffer son offre d'animations pour faire partager le goût de la lecture aux habitants, abonnés ou non. Comme chaque année, la nuit du conte a été organisée le 2^e vendredi du mois de novembre. Toutefois, cette dernière s'est déroulée au Temple, car la bibliothèque était devenue trop petite pour accueillir cet événement.

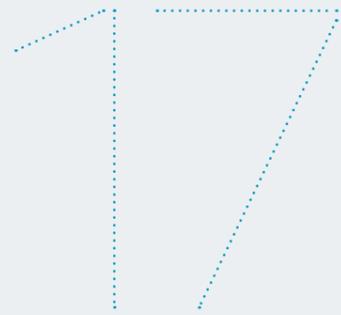
Plus de 50 personnes étaient présentes pour écouter la conteuse venue enchanter enfants et adultes. Après sa lecture, quelques biscuits et des jus de fruits ont été partagés dans un esprit de convivialité.

Cette année, les bibliothécaires ont innové en créant un cercle de lecture, ouvert à toute personne intéressée, sans obligation d'abonnement. Chaque dernier mardi du mois, excepté en décembre et en juillet, le groupe échange durant une heure sur la lecture de plusieurs ouvrages et partage un café.

Tout au long de l'année, la bibliothèque accueille des garderies en dehors des heures d'ouverture. Les quatre garderies de Cossonay (Croquelune, Garderie des Chavannes, Cocoon et l'Atelier Magique) et la garderie Les Petits Guépriers de Pentalaz, bénéficient de cette prestation. Une à trois éducatrices encadrent les enfants, qui écoutent des histoires et regardent des albums.



Commune de Cossonay



SANTÉ PUBLIQUE

Florence Texier-Claessens, municipale, représente la Commune de Cossonay au comité de pilotage Vieillir 2030. Face aux enjeux liés au vieillissement de la population, le comité a pour ambition de développer des solutions durables, permettant aux personnes âgées de rester à domicile le plus longtemps possible, dans des conditions adaptées en termes de sécurité, d'autonomie et de qualité de vie.

Réunissant acteurs publics, professionnels du secteur médico-social, associations et représentants des usagers, le comité adopte une démarche collaborative, afin de construire une stratégie cohérente et prospective du bien vieillir à l'horizon 2030.

Dans cette dynamique, il travaille également à la création d'une plateforme de mutualisation des services existants, destinés aux aînés. Cette interface visera à optimiser l'utilisation des ressources disponibles, à valoriser les initiatives locales et à faciliter l'accès à l'information pour les seniors et leurs proches.

Le comité Vieillir 2030 s'inscrit ainsi dans une logique d'innovation sociale, de coordination territoriale et de respect des parcours de vie des personnes âgées.

17.1 VIOLENCE : STOP AU SILENCE

Depuis le 15 octobre, un dispositif civil d'accueil des victimes de violences et de harcèlement de rue a été mis en place pour la population de Cossonay. Dans un cadre bienveillant et sécurisant, il permet à une personne victime ou témoin de :

- signaler un événement de violence ou de harcèlement de rue ;
- pouvoir rapporter son expérience, être écoutée et reconnue dans son vécu ;
- obtenir toute information utile à sa situation ;
- être orientée auprès des partenaires médicaux ou sociaux, ainsi que des structures et associations d'aide et de soutien.

Les personnes activant le dispositif peuvent demander à rencontrer une répondante sociale du dispositif yverdonnois, via un formulaire spécifique en ligne sur le site de la Commune de Cossonay. Elles sont rappelées dans les 72 heures, au plus tard. À l'issue de cet entretien téléphonique, au cours duquel elles peuvent exposer leur vécu et leur problématique, la répondante sociale offre, si besoin, la possibilité d'une rencontre en tête à tête, afin d'échanger plus en détail et orienter la personne vers des partenaires spécialisés.

En leur qualité de civiles, les répondantes sociales ne sont pas soumises au devoir de dénoncer les faits portés à leur connaissance, permettant ainsi d'établir un climat de confiance.

Ces personnes peuvent être accueillies :

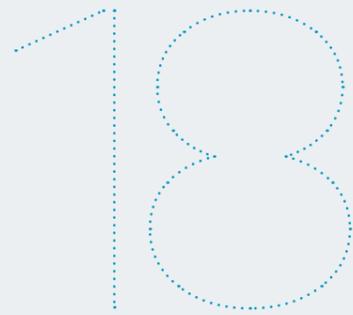
- à Cossonay, dans une salle sécurisante et accueillante appropriée ;
- à Yverdon-les-Bains, dans la salle d'accueil du dispositif yverdonnois, si elles préfèrent se déplacer hors de leur commune.

Ce dispositif ne remplace pas les services de secours en cas d'urgence (Police/117), ni les guichets ouverts au public et se veut complémentaire aux prestations proposées par d'autres partenaires spécialisés, comme les centres de consultation LAVI.

La mise en place de ce service d'aide aux victimes de violences domestiques est non seulement une nécessité humanitaire, mais aussi un acte de responsabilité sociale.



Flyer Stop au silence.



BÂTIMENTS COMMUNAUX

18.1 TRAVAUX EFFECTUÉS

En plus de la gestion administrative et de l'entretien courant des bâtiments, ces travaux ont été réalisés :

Bâtiment administratif

Motorisation sur la porte d'entrée principale, rendant ainsi cette dernière automatique.

CossArena

Diverses réparations sur les portes métalliques extérieures et les portes en bois intérieures; deux caméras ont été posées au parking; un contrôle OIBT (Ordonnance sur les installations de basse tension); le remplacement des cordes d'anneaux balançant dans les salles de gymnastique; remplacement des éléments de secours, identifiés défectueux durant les tests; réparation des portes et appareils sanitaires, à la suite des vandalismes.

Zone « En Marche »

Pose de nouveaux luminaires à l'arrière du bâtiment; remplacement des ampoules sur les spots du terrain de foot; suppression des défauts électriques, à la suite du contrôle OIBT; installation d'un défibrillateur et d'une armoire extérieure Zoll AED Plus.

Hôtel Le Funi

Un contrôle OIBT; remise aux normes des éclairages de secours; remise aux normes de l'exutoire de fumée.

Local pompier Allens

Entretien de la toiture et de la ferblanterie.

Maison de Ville

Pose d'une serrure électronique SALTO sur la porte des WC publics.

Collège des Chavannes 1

Transformation de l'appartement en plusieurs salles pour l'école.

Collège PAM 1

Remplacement des stores et réalisation d'un CECB+.

Collège PAM 2

Remplacement des stores et réalisation d'un CECB+.

Collège PAM 3

Remplacement de la pompe de la fontaine; pose d'un caillebotis en inox sur le bassin de la fontaine; remplacement de deux verrières sur la toiture du côté de la salle de gymnastique; remplacement de deux lanterneaux sur un garage pour les engins de gymnastique; renforcement des trappes de la scène et de l'arrière-scène pour le passage de la nacelle; réalisation d'un CECB+.

Placette 13

Rénovation d'un appartement après le départ de l'ancien locataire; un contrôle OIBT; séchage du sol de la cuisine à la suite d'un dégât d'eau.

Immeubles de la rue Neuve

Remplacement des stores-toiles des balcons du rez-de-chaussée; pose de trois portails de balcon.

Temple

Rénovation complète de l'éclairage du clocher; installation d'une serrure électronique SALTO sur la porte latérale; installation d'une gâche électrique sur la porte principale.

18.2 INVENTAIRE

Pour mémoire, rappelons que la Commune possède 25 bâtiments, dont voici la liste :

4 bâtiments administratifs où sont logés les services, ainsi que des activités liées à l'administration communale

1. Bâtiment administratif
2. Maison de Ville
3. Dépôt du service Travaux et voirie, poste de gendarmerie.

5 bâtiments scolaires

5. PAM 1
6. PAM 2
7. PAM 3 (restaurant, aula, salles de gym, réfectoire militaire, abris PC, ludothèque, le CLAC)
8. Collège des Chavannes 1
9. Garderie et UAPE situées dans le collège des Chavannes 2 (les autres locaux se trouvant dans ce bâtiment n'appartiennent pas à la Commune).

Quant au PAM 4, il est propriété de l'ASiCoPe (Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthalaz).

La CossArena (ou salle polyvalente), laquelle est décrite ci-après, est également utilisée par les écoles.

7 bâtiments d'habitation

10. Rue Neuve 5, 7, 9 et 11
11. Place de la Tannaz 4
12. Rue de la Placette 13 (Petit Collège)
13. Chemin des Prés-du-Dimanche 4, auxquels il faut additionner deux appartements situés dans les bâtiments scolaires.

4 bâtiments destinés aux activités de loisirs et des sociétés locales

14. L'Espace Alfred Landry
15. Le bâtiment de la zone sportive « En Marche »
16. Le chalet-refuge du Jura-Club
17. La cabane des bûcherons.

1 salle polyvalente

18. CossArena. Ce bâtiment comprend deux salles de gym, une salle de rythmique, un mur de grimpe, un réfectoire et la Goûtine.

1 hôtel

19. Hôtel Le Funi.

1 église

20. Temple (Église St-Pierre et St-Paul).

2 parkings couverts

Parking Les Chavannes en copropriété avec les Retraites Populaires et le parking de la salle polyvalente (CossArena). Ces deux parkings sont gérés par la société PMS Parkings SA.

➔ [Voir plan page suivante.](#)



STC, Commune de Cossonay

Plan de situation des bâtiments communaux, échelle 1:5'000, au 07.05.2024.

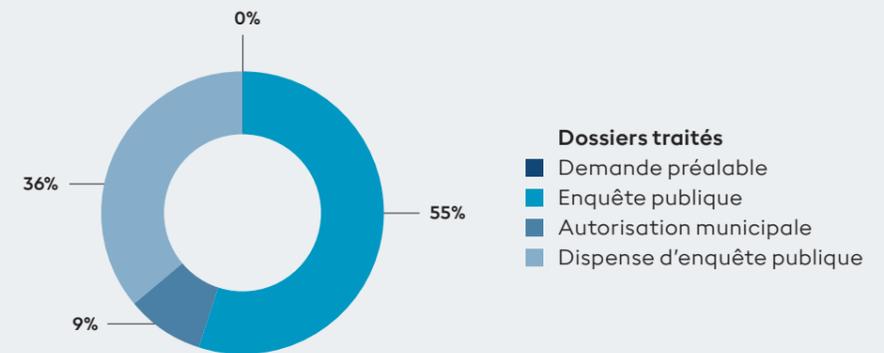
- 15. Bâtiment de la zone sportive « En Marche » : GPS – 46°36'38.0"N 6°29'44.3"E GPS
- 16. Chalet-refuge du Jura-Club : GPS – 46°38'04.39"N 6°20'56.89"E GPS
- 17. Cabane des bûcherons : GPS – 46°37'34.2"N 6°29'30.0"E

19

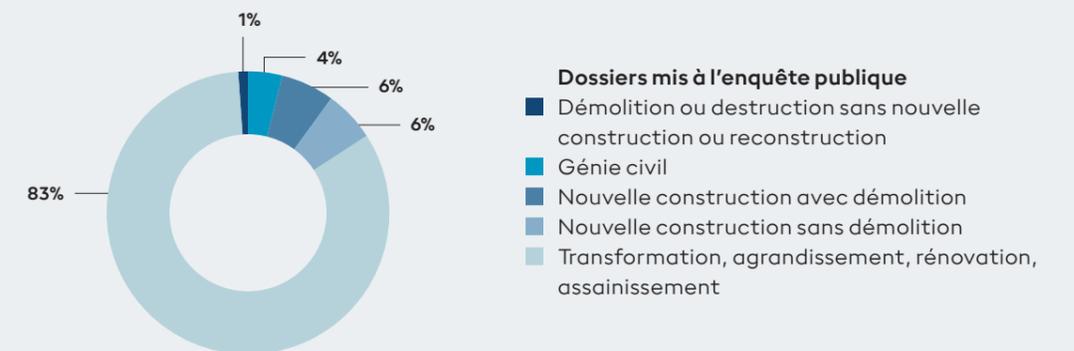
POLICE DES CONSTRUCTIONS

19.1 DOSSIERS TRAITÉS EN 2024

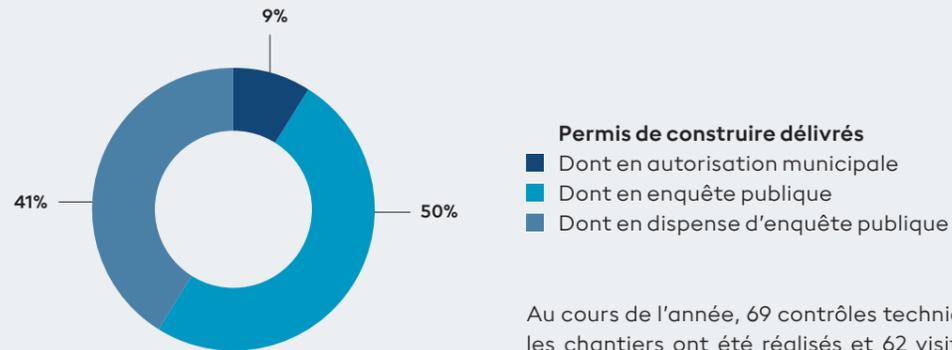
En 2024, 89 dossiers ont été enregistrés par le Service technique communal.



Les types de travaux relatifs aux demandes parvenues à la Commune de Cossonay sont les suivants :



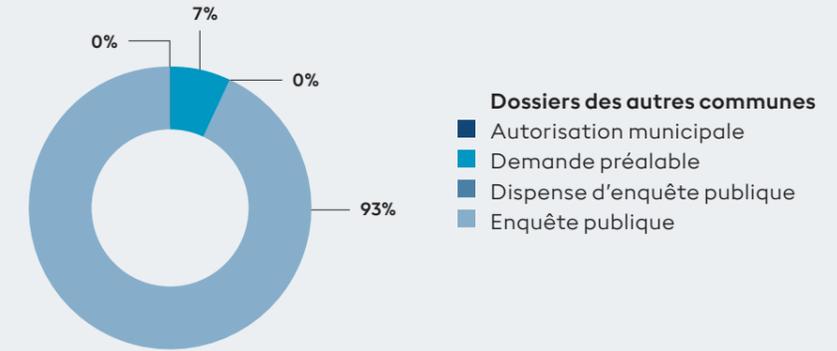
En 2024, 81 permis de construire ont été délivrés et sont répartis selon les catégories suivantes :



Au cours de l'année, 69 contrôles techniques sur les chantiers ont été réalisés et 62 visites permettant la délivrance de permis d'habiter et d'utiliser ont été effectuées.

19.3 DOSSIERS DES AUTRES COMMUNES

En 2024, le nombre de communes bénéficiant des prestations du Service technique communal s'élevait à 13 et 56 dossiers ont été traités dans ce cadre.



19.4 COMMISSION CONSULTATIVE EN MATIÈRE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME

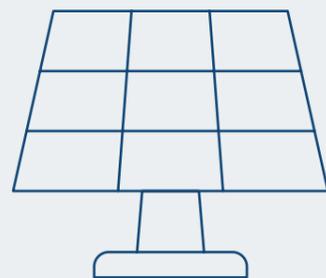
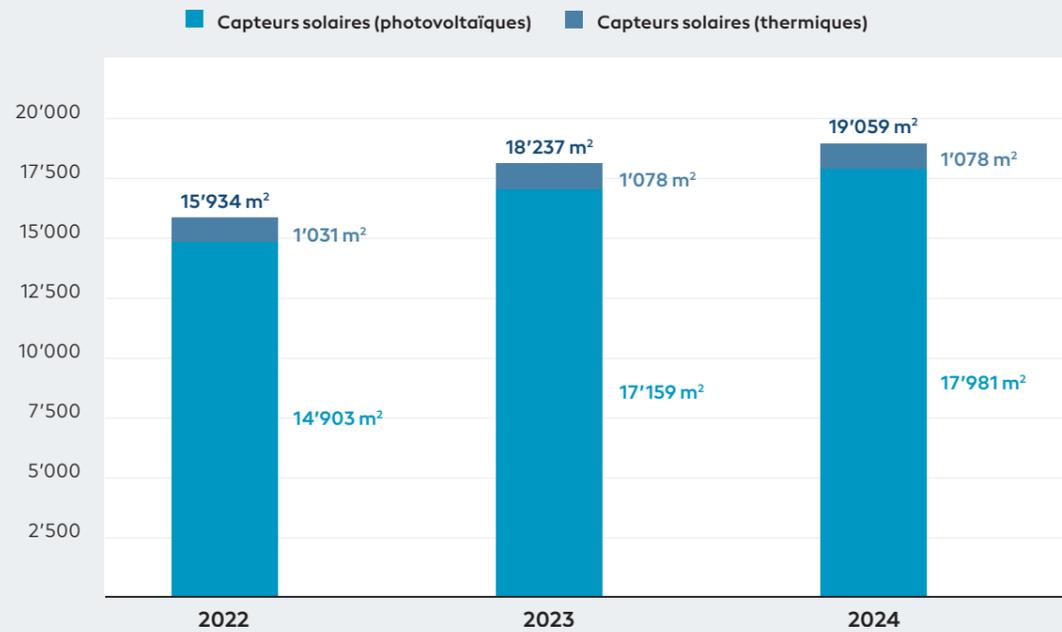
La Commission consultative en matière d'architecture et d'urbanisme (CCAU) est présidée par Claude Moinat, Municipal. Elle est chargée d'étudier les projets situés en Vieille Ville ou dans le hameau d'Allens. Elle traite également les projets concernant des bâtiments classés. La CCAU est composée des membres suivants :

- Laurent Olivier, urbaniste ;
- Sophie Vautier-Dreier, notaire ;
- François Golay, ancien conseiller communal ;
- André Besançon, représentant l'Association de la Vieille Ville ;
- Gabrielle Cretegny, représentant le hameau d'Allens ;
- Gaël Girardet, architecte ;
- Christian Pouly, archiviste communal.

Christophe Leuenberger, responsable du Service technique communal, et Pierre Mermoud, collaborateur au sein du même service, participent également à ces séances.

La CCAU s'est réunie à trois reprises en 2024 et a traité neuf dossiers.

19.2 POSE DE CAPTEURS SOLAIRES



Soit une augmentation en 1 an de :

+ 822 m²
de capteurs solaires
(photovoltaïques)

+ 0 m²
de capteurs solaires
(thermiques)

20

INFORMATIQUE

21

DÉFENSE INCENDIE
ET PROTECTION CIVILE**20.1 INFRASTRUCTURE**

La Municipalité a déposé le préavis 11/2024, relatif au remplacement des logiciels informatiques pour la gestion communale. Ce dernier a été accepté par le Conseil communal, en date du 7 octobre 2024. Le crédit accordé permettra la mise en place d'un nouvel ERP (gestion de la comptabilité ProConcept et du contrôle des habitants

Innosolv City), ainsi que d'une GED (Gestion Électronique des Documents, M-Files), dans le courant 2025, afin de pouvoir commencer l'exercice 2026 sur la nouvelle infrastructure. La Municipalité a décidé de profiter de ce changement majeur pour déplacer toute l'infrastructure communale dans le Cloud (Suisse).

20.2 LOGICIELS

Le guichet virtuel Admin4You étant en fin de vie (fin de support de la société T2i), il a été décidé de profiter de l'occasion pour sélectionner un guichet virtuel moderne, flexible et fournissant un bon niveau de sécurité. Celui-ci a fait ses

preuves dans de nombreuses communes. Il s'agit du guichet virtuel eAdmin qui a été mis en service en décembre 2024, avec les mêmes services qu'auparavant. Les nombres et les types des services évolueront ces prochaines années.

21.1 SERVICE DE DÉFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) RÉGION VENOGÉ**Gestion**

Le CoDir est présidé par Roger Daniel Simon et Jean-Claude Challet, municipal, est membre du CoDir. Le boursier communal, Raphaël Becher, occupe également la fonction de boursier du SDIS.

Le CoDir a tenu huit séances en 2024. À cela s'ajoutent les séances pour établir le budget, boucler les comptes, préparer et participer aux assemblées générales.

Protection et interventions

Né le 1^{er} janvier 2012, le Service de défense incendie et de secours Région Venogé défend 27 communes, soit environ 27'000 habitants au total.

Le secteur représente une surface de 15'200 hectares. 350 sapeurs-pompiers volontaires, femmes et hommes, forment le SDIS. Deux sapeurs-pompiers permanents à 100% complètent l'effectif.

Sorties 2024

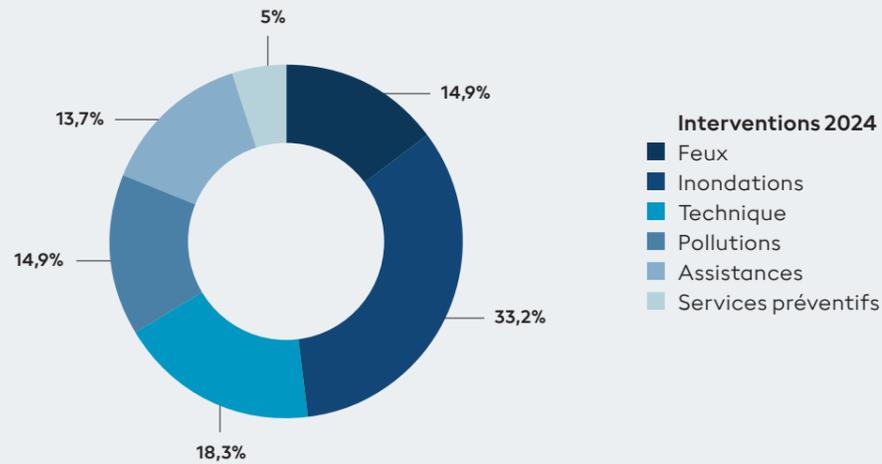
- 262 sorties ont été comptabilisées en 2024 (249 alarmes, 13 services préventifs), soit 2'743 heures d'intervention. Ce sont 22 sorties de moins qu'en 2023 (moins 11 alarmes et moins 11 services préventifs).
- 13 services préventifs ont été effectués en 2024: 9 services durant la Fête nationale et 4 services durant le Venogé Festival.
- 15 alarmes sur le secteur ont eu lieu sans la participation du SDIS Région Venogé: 11 pollutions sur des zones étendues, 1 assistance (GRIMP) et 3 pionniers (désincarcérations). Ces 15 cas ont été assurés par le SDIS Lausanne-Épalinges (SPSL).

Répartition des interventions

	2022	2023	2024
Alarmes techniques	57	108	48
Feux	48	36	39
Inondations			
Alarmes dégâts d'eau	25	41	87
Pollutions, DCH, ABC	44	40	39
Assistances / sauvetages	20	35	36
Services préventifs	11	24	13
Pionniers	2	3	3

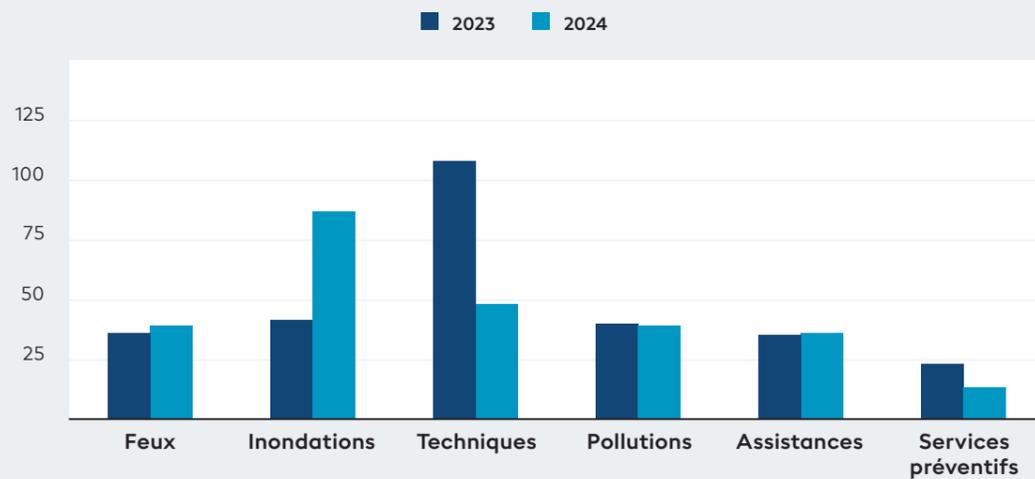
Répartition des interventions du SDIS Région Venoge en 2024

Source : Rapport annuel 2024 du SDIS Région Venoge



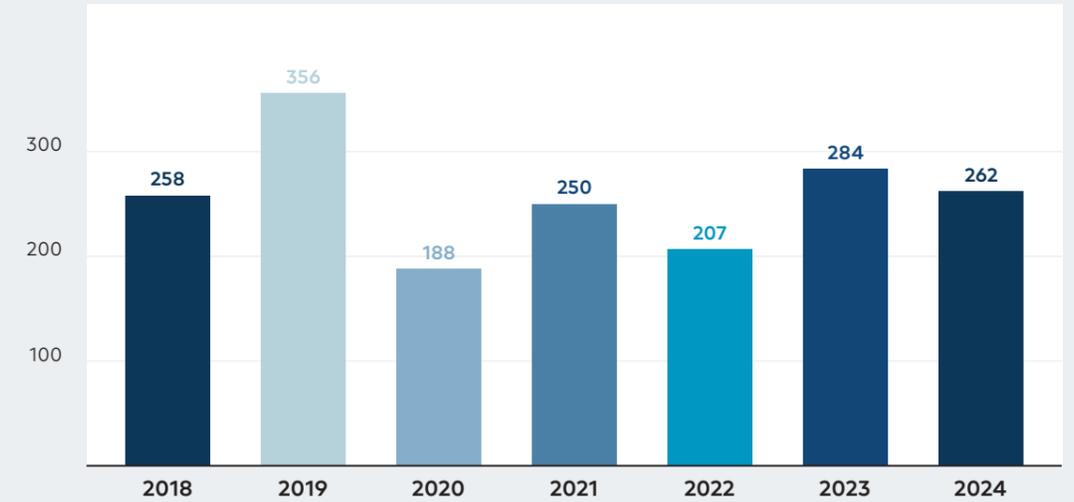
Comparaison des interventions du SDIS Région Venoge 2023-2024

Source : Rapport annuel 2024 du SDIS Région Venoge

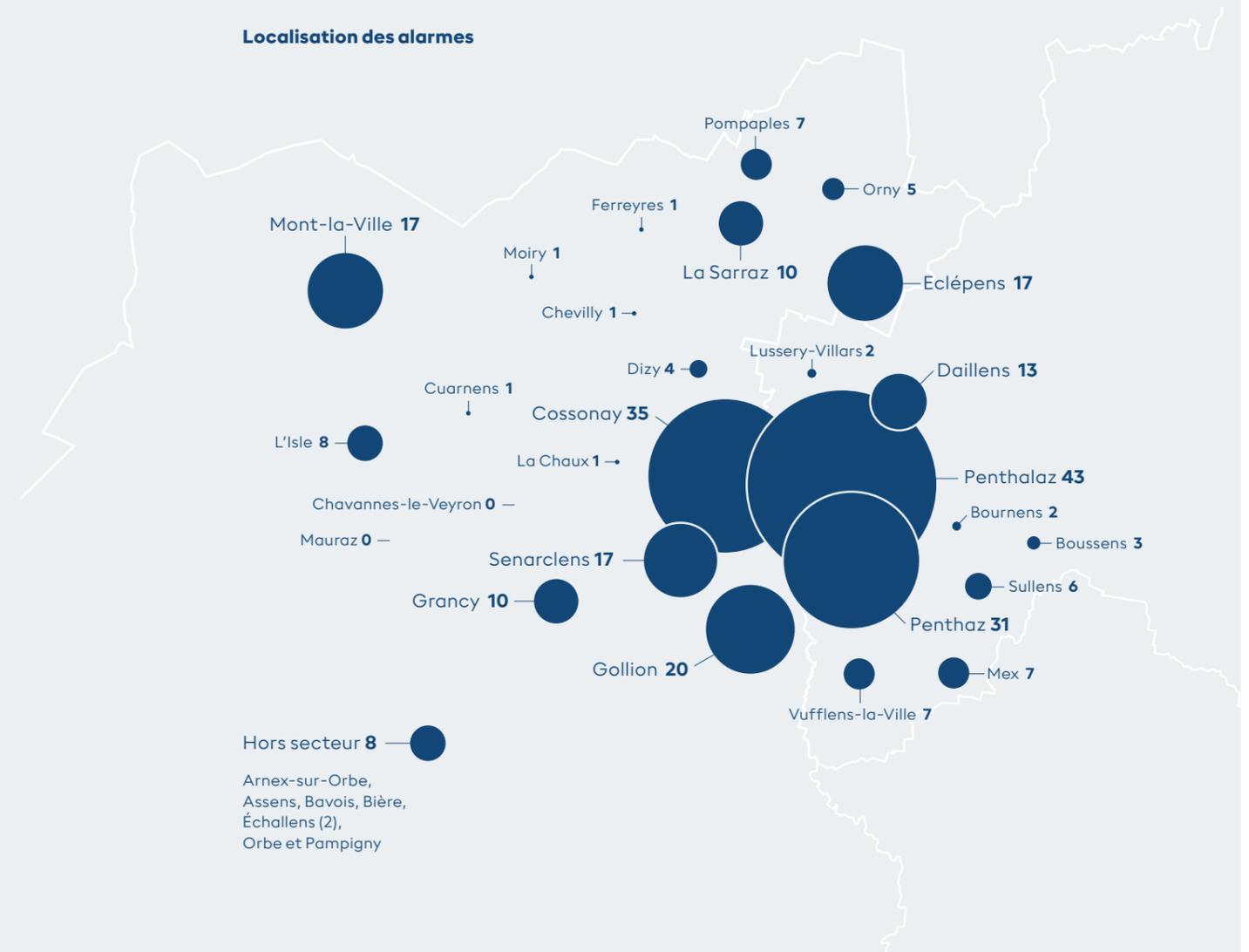


Évolution des interventions du SDIS Région Venoge depuis 2018

Source : Rapport annuel 2024 du SDIS Région Venoge



Localisation des alarmes



21.2 ORGANISATION RÉGIONALE DE PROTECTION CIVILE (ORPC)

Composition du CoDir (comité de direction)

- Christian Franco – président, Denges
- Olivier Jeanneret – vice-président, Tolochenaz
- Laurent Pellegrino – membre, Morges
- Claude-Alain Cavigioli – membre, Hautemorges
- Éric Hostettler – membre, L'Isle
- Mary-Laure Étienne – membre, La Chauv
- Jean-Marc Schlaeppli – membre, Étoy

Organisation

Le Lieutenant-Colonel Laurent Sunier, Commandant de bataillon de l'ORPC du District de Morges, gère le commandement de la région depuis 2022.

Voici les principales actions qui ont été menées par l'ORPC du District Morges en 2024 :

- 8 janvier : ouverture d'une construction de Protection civile, pour faire face au grand froid et accueillir des personnes sans-abri ;
- 7 février : test annuel des sirènes ;
- 25 mars : livraison d'eau en bouteille aux habitations touchées, suite à la rupture de conduites d'eau potable ;
- contrôles périodiques des abris privés ;
- divers cours de répétition et de spécialisation tout au long de l'année ;
- 25 juin : diverses interventions en raison de fortes pluies, dont le sauvetage des archives communales de Hautemorges (inondation), débordement de la Morges, etc. ;
- 29 juin : dépôt de 120 sacs de sable en prévention d'une tempête annoncée ;
- 24 août : Journée de la Sécurité publique ;
- 8 septembre : Tour de Romandie féminin ;
- 2^e série de contrôles périodiques des abris privés ;
- dernière livraison logistique en lien avec le concept des points de rencontre d'urgence (PRU) ;
- 7 décembre : délestage autoroutier suite à un accident mortel sur l'A1 entre Écublens et Morges-Est).

Effectifs de la PCi

Au 1^{er} janvier 2021, la nouvelle loi sur la Protection de la Population et la Protection civile (LPPCi) est entrée en vigueur. Elle avait déjà eu un impact important sur la perte des effectifs entre les années 2021 et 2022, avec une diminution de 238 astreints.

Effectifs au 31 décembre 2024 : 388

En tenant compte des nouvelles recrues intégrées, le contingent au 01.01.2025 sera de 361 astreints répartis selon la composition suivante :

- Officiers : 26
- Sous-officiers : 32
- Soldats : 303

Dispositions pénales

Malheureusement, l'ORPC doit chaque année avertir ou dénoncer des astreints qui ne respectent pas la procédure en matière de livret de service ou de convocation.

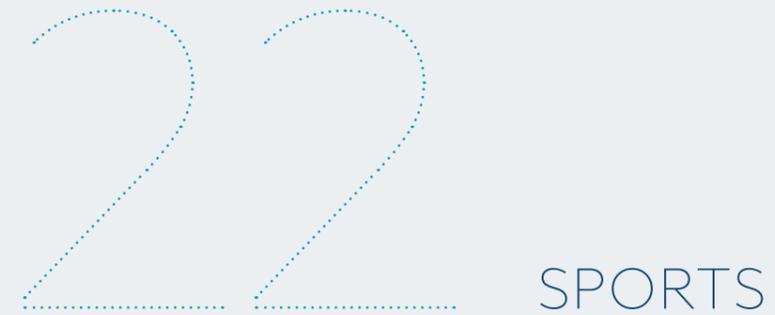
- Avertissements : 13
- Dénonciations : 17

Quelques chiffres annuels

2'858 jours de service Bat. Morges	2'705 jours de cours de répétition
33 jours de service IFC (interventions en faveur de la collectivité)	120 jours de service ISU (interventions en situation d'urgence)

Conclusions

En début 2024, l'Organisation régionale de protection civile de Morges a une nouvelle fois démontré sa capacité à se mobiliser face à des défis de toutes tailles, de l'urgence immédiate aux exercices de préparation rigoureux. À chaque intervention, chaque entraînement, et chaque engagement envers la population, les membres de la PCi du District de Morges ont prouvé que la force d'une communauté réside dans le dévouement de ceux qui se tiennent prêts à intervenir pour protéger et secourir. L'engagement pour 2025 s'inscrit dans cette continuité : renforcer encore les liens avec la communauté et assurer, ensemble, un avenir sûr pour chaque citoyen.



22.1 ACTIVITÉS SPORTIVES

En 2024, trois sports ont particulièrement été mis à l'honneur dans la Commune.

Le défi Cyclomania

La Commune a participé au défi Cyclomania. Il s'agit d'une action de promotion du vélo en milieu urbain et d'un encouragement à la mobilité douce, durant tout le mois de septembre. Les participants se déplacent le plus souvent possible à vélo et récoltent ainsi des points qui leur permettent de gagner des prix.

100 habitants de la Commune ont participé à Cyclomania et parcouru 5'134 kilomètres à vélo.

L'Omnium cyclo-cross

La deuxième édition de l'Omnium cyclo-cross s'est déroulée le dimanche 8 décembre, en centre-ville, réunissant encore une fois plusieurs générations de coureurs et un public nombreux, en dépit d'une météo peu favorable.

Le Moto-Club de Cossonay

Le Moto-Club de Cossonay a fêté ses 75 ans, le 7 septembre au PAM. Le club, qui compte 110 membres, a souhaité faire découvrir ce sport à toutes les catégories d'âge de la population. Un circuit « enfants » permettait aux plus jeunes de tester de petites motos et les plus âgés ont pu admirer le show époustouflant de freestyle moto-cross.

De nombreux autres sports continuent d'animer la vie de la Commune : le volley-ball, le basket, le tennis, la gymnastique et bien sûr le foot, avec l'organisation d'un tournoi de juniors ayant réuni douze équipes, le 28 septembre.

22.2 CLUBS SPORTIFS

Les différents clubs et groupements sportifs de Cossonay utilisent régulièrement les installations communales, que ce soit dans la zone sportive « En Marche », les salles de sport du PAM 3 et celles de CossArena pour leurs différents entraînements ou matchs.

Ces espaces sont aussi utilisés pour l'organisation de diverses manifestations à but lucratif, telles que des repas de soutien, soirées annuelles, lotos, courses, etc.

22.3 BOXUP

Installée durant l'été à proximité de la zone en tartan du Pré-aux-Moines, une station (développée par la société BoxUp à Renens) offre la possibilité aux utilisateurs du terrain de sport du Pré-aux-Moines de bénéficier gratuitement et sur inscription préalable (via une application spécifique), de matériel pour la pratique de cinq sports différents :

- Basketball
- Pingpong
- Football
- Street Racket
- Mölkky (bowling finlandais)

22.4 ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU CAMPING DE LA VENOGÉ (AIPCV)

Le Conseil intercommunal de l'AIPCV, dont fait partie Florence Texier-Claessens, s'est réuni à deux reprises en 2024.

Les comptes 2024 donnent un excédent de recettes de CHF 109'290.92, après amortissements et création d'une réserve de politique budgétaire, à hauteur de CHF 30'000.–.

Ce surplus provient notamment de la révision des tarifs de location du camping résidentiel, d'une météo plutôt maussade, donnant une réduction des heures de travail des garde-bains auxiliaires, d'une baisse de la consommation électrique, tant à la piscine qu'au camping.

La participation de Cossonay s'élève à CHF 15.78 par habitant.

22.5 ASSOCIATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DES CHAVANNES (ASPIC)

Le CoDir, dont est membre Jean-Claude Challet, s'est réuni à dix reprises pour traiter de l'exploitation courante de la piscine et a présenté deux préavis au Conseil intercommunal, celui des comptes et celui du budget.

Ressources humaines

Le personnel engagé par l'ASPIC correspond en 2024 à 10.65 ETP (équivalents temps plein), répartis comme suit :

- 1 Directeur (100%)
- 1 Directeur adjoint (100%)
- 10 personnes fixes (de 20 à 100%)
- 2 personnes fixes à la cafétéria (50%)

Des auxiliaires sont appelés pour les remplacements divers à hauteur de 45% (environ 15 personnes).

Statistiques de fréquentation

L'année 2024 fut à nouveau une année riche en fréquentation (publics, clubs, écoles, etc.). La clientèle est venue en masse découvrir les nombreuses activités et compléter les places qui restaient dans les créneaux encore disponibles. L'ASPIC a ainsi dû répondre à la demande en augmentant certaines offres.

La fréquentation s'est élevée à 76'369 passages contre 66'527 en 2023.

- **École de natation :** 473 ventes
- **Cours privés :** 179 ventes
- **Cours fitness/aqua :** 110 ventes d'abonnements, 77 ventes de cartes 11 cours, 1'354 de ventes de cours à l'unité
- **Cours Masters :** 32 ventes (nageurs)
- **Cours Mermaiding et Apnée :** 121 ventes comprenant les cours unitaires, les abonnements et les initiations
- **Cours barboteurs/bébés nageurs :** 32 ventes de « cartes 12 cours », 685 ventes unitaires ;
- **Entrées et abonnements :** 15'000 ventes (titres d'entrées unitaires, 12 entrées, abonnement 6 et 12 mois).

Prestations

La piscine des Chavannes a pu accueillir différents publics, proposer et encadrer des activités variées et motivantes :

- accueil du public scolaire (deux établissements primaires et un établissement secondaire et la Fondation de Vernand) ;
- cours privés ;
- école de natation pour les plus petits et cours privés et semi-privés pour les plus grands et les aînés ;
- aquagym et aquabike ;
- rééducation par physiothérapie ;
- partenariat associatif avec divers clubs ;
- location des lignes d'eau à des prestataires externes.

Manifestations publiques en 2024

- Un Meeting Masters organisé par l'ASPIC ;
- La Société Suisse de Sauvetage – formation pour les futurs Experts de la Région Romande ;
- Des examens pour devenir Sauveteur : une fois Base Pool et deux fois Pro Pool ;
- Les Championnats Suisses de waterpolo et autres matchs, tournois, championnats ;
- Un tournoi d'aqua volley ;
- La Région Suisse Romande de Natation (RSR) pour une formation de juges arbitres ;
- Diverses locations de lignes d'eau pour divers clubs, des anniversaires et autres ;
- Sans compter de nombreuses locations privées et de différents clubs de waterpolo et de natation, louant régulièrement le bassin nageurs, hors période public, et autres.

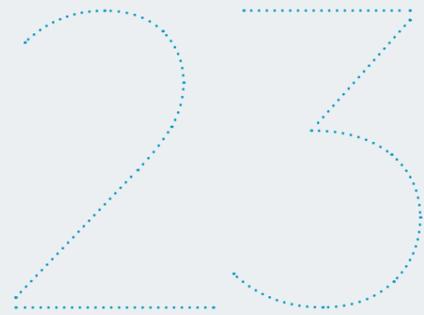
La Cafétéria (La Vague)

Afin de promouvoir la cafétéria, durant les mois de juin et de juillet, un joli petit festival culturel (de musique, d'improvisation et d'animations diverses) a été organisé par une partie de l'équipe, dynamique et motivée. Il a eu beaucoup de succès auprès de la clientèle de la cafétéria et sera reconduit en 2025, grâce à l'autorisation de la Commune de Cossonay, permettant à l'ASPIC d'utiliser la terrasse les vendredis, en soirée.



Pour plus d'informations :
www.aspicoss.ch





LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS

AIEE	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées
AIPCV	Association intercommunale de la piscine et du camping de la Venoge
AJERCO	Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay
ARASMAC	Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay
ARCAM	Association régionale Cossonay-Aubonne-Morges
ASICoPe	Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthalaz
ASICoVV	Association scolaire intercommunale de Cossonay-Veyron-Venoge
ASPIC	Association de la piscine intercommunale des Chavannes
CCAU	Commission consultative en matière d'architecture et d'urbanisme
CDRAS	Conseil des régions d'action sociale
CLAC	Centre de loisirs et d'animation de Cossonay
CoDir	Comité de direction
COPIL	Comité de pilotage
CPS	Conseil de politique sociale
CSR	Centre social régional
DGE-BIODIV	Direction générale de l'environnement, division biodiversité et paysage
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
DGTL	Direction générale du territoire et du logement

DJES	Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité
EHNV	Établissements hospitaliers du Nord Vaudois
LADA	Logements adaptés avec accompagnement
LAPRAMS	Loi d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale
LPPPL	Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif
LPrPNP	Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager
LUP	Logements d'utilité publique
MBC	Transports de la région Morges-Bière-Cossonay
OAJE	Accueil de jour des enfants
ORPC	Organisation régionale de protection civile
PACom	Plan d'affectation communal
PPA	Plan partiel d'affectation
SCAJE	Service cantonal de l'accueil de jour des enfants
SCRIS	Service cantonal de recherche et d'information statistique
SDIS	Service de défense incendie et de secours
STC	Service technique communal
TL	Transports publics lausannois
TSP	Travailleur social de proximité
UCV	Union des Communes Vaudoises

24 CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

vu le rapport de la Municipalité au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année 2024 (n° 11/2025),

- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2024 et de lui en donner décharge.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

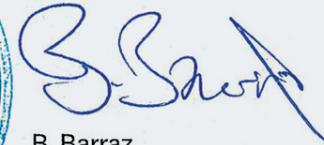
La Syndique



V. Induni



La Secrétaire



B. Barraz

Edition: Greffe municipal de la Commune de Cossonay
Tirage: 80 exemplaires
Impression: Groux arts graphiques SA
Graphisme: La Ligne

Mai 2025



VILLE
DE COSSONAY

Commune de Cossonay

Rue Neuve 1
case postale 31
1304 Cossonay

Tél. 021 863 22 00
secretariat@cossonay.ch
www.cossonay.ch